

**MAIRIE DE CLAMART**  
**(HAUTS DE SEINE)**

---

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**

Par suite d'une convocation adressée le 15 novembre 2024, les membres composant le Conseil municipal de Clamart se sont réunis Salle des fêtes Hunebelle, à 15 heures, sous la présidence de Jean-Didier BERGER, Député-Maire en exercice.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Jean-Didier BERGER, Mme Christine QUILLERY, M. Yves COSCAS, Mme Rachel ADIL, M. Serge KEHYAYAN (départ à 17 h 11), Madame Michelle BLANC, Mme Sylvie DONGER, M. Anthony REYNAUD, Mme Sandrine DANDRE, M. Jean-Patrick GUIMARD, Mme Sally RIBEIRO, M. François LE GOT, Mme Véronique de LA TOUANNE, M. Yves SÉRIÉ, Mme Françoise CARUGE, M. Édouard BRUNEL (départ à 16 h 42), Mme Jacqueline MINASSIAN, M. Arnaud DELROT, M. Jean MILCOS, M. Jean-Jacques LE ROUX, M. Maurice BOUYER, M. Mathieu CAUJOLLE, Mme Samira AALLALI, M. Benoit DESCHAMPS, M. Pierre CRESPI, Mme Dominique VAN DER WAREN, M. Frédéric SANTOS, Mme Muriel ROYO, M. Alain YAMACI, M. Philippe SAUNIER, M. Didier DINCHER, M. David HUYNH, M. Pierre CARRIVE, M. Roland RABEAU. Mme Carole CARRIVE, M. Stéphane DEHOICHE, M. Jean-Luc PY, M. Stéphane ASTIC, Mme Silvine DOS SANTOS.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Patrice RONCARI	à Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Frédérique POIRIER	à M. Yves SÉRIÉ
Mme Maria VILLAVICENCIO	à Mme Sandrine DANDRE
M. Vincent CHANETZ	à Mme Rachel ADIL
Mme Camille REY	à Mme Véronique de LA TOUANNE
Mme Agnès HARTEMANN	à M. Roland RABEAU (jusqu'à 15 h 45)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code des collectivités territoriales.

## 1. Appel nominal.

**Monsieur le Maire** : Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. La séance du Conseil municipal s'ouvre par l'appel nominal. Avec la neige, nous risquons d'avoir aujourd'hui quelques perturbations sonores. Nous allons essayer de faire avec le matériel qui est à notre disposition pour le moment. Un autre matériel va arriver pour essayer de faire face à cette petite situation imprévue et météorologique.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

Le quorum étant largement atteint, nous pouvons valablement délibérer, en commençant par la désignation d'un secrétaire de séance.

## 2. Désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** : Il est proposé la candidature d'Anthony REYNAUD. Y a-t-il des oppositions à ce que nous votions à main levée ? Non. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est désigné à l'unanimité.

## 3. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission.

Madame Nathalie MANGEARD-BLOCH, élue sur la liste « Clamart Citoyenne », a présenté sa démission de son mandat de Conseillère municipale de la Ville de Clamart à Monsieur le Maire le 29 septembre 2024.

En application de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le suivant de liste est Madame Carole CHARBONNIER-CARRIVE, Madame Margaux GEOFFROY et Monsieur Thibault VERMEULEN ayant renoncé à l'exercice de leur mandat de Conseiller municipal.

Monsieur le Maire procédera à l'installation de Madame Carole CHARBONNIER-CARRIVE dans ses fonctions de Conseillère municipale.

Il sera dressé un procès-verbal d'installation et le tableau du Conseil municipal dressé en application de l'article L.2121-1 du Code général des collectivités territoriales sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de ces modifications.

**Monsieur le Maire** : Nous installons une nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Madame MANGEARD-BLOCH, que je salue et que je remercie pour le travail accompli. À la suite de la démission de Madame MANGEARD-BLOCH, d'autres démissions sont intervenues, ce qui fait que, dans l'ordre de la liste concernée, c'est Madame Carole CARRIVE qui nous rejoint au Conseil municipal. Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je lui souhaite bien évidemment la bienvenue. Nous pouvons l'applaudir.

*Applaudissements*

## 4. Approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 06 septembre 2024.

**Monsieur le Maire** : Cette installation étant faite, nous passons à l'approbation du procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 6 septembre 2024. Ce projet de procès-verbal intégral

appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

## **I) AFFAIRES GENERALES**

### **5. Désignation d'un membre au sein de la Commission municipale permanente n°6 - éducation, péri-scolaire, jeunesse, centres socioculturels.**

Madame Nathalie MANGÉARD-BLOCH a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale, le 29 septembre 2024.

Par délibération en date du 05 octobre 2020, Madame Nathalie MANGÉARD-BLOCH était membre de la commission municipale n°6 - éducation, péri-scolaire, jeunesse, centres socioculturels.

Aussi, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour pourvoir à son remplacement.

Modalités de scrutin : conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la désignation des membres des commissions municipales s'effectue au scrutin secret s'agissant d'une nomination, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret.

Cette désignation peut également intervenir sans vote. En effet, « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* » (article L.2121-21 du code précité).

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de :

- ~ **désigner** un nouveau membre de la commission n°6 - éducation, péri-scolaire, jeunesse, centres socioculturels.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire** : Nous passons à la désignation d'un membre au sein de la Commission municipale permanente n°6 – éducation, péri-scolaire, jeunesse, centres socioculturels, en remplacement de Madame Nathalie MANGÉARD-BLOCH. Il est naturellement proposé la candidature de Carole CARRIVE. S'il n'y a pas d'opposition à ce que nous votions à main levée, je soumetts cette candidature, constatant qu'il n'y en a pas d'autre. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle est ainsi désignée à l'unanimité, ce dont nous la félicitons.

### Délibération

#### **Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21,

**Considérant** que Madame Nathalie MANGÉARD-BLOCH, membre de la commission municipale permanente n°6 - éducation, péri-scolaire, jeunesse, centres socioculturels, a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale le 29 septembre 2024 et qu'il convient dès lors de pourvoir à son remplacement au sein de ladite commission,

**Considérant** que la désignation d'un membre au sein d'une commission municipale permanente s'effectue au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **D'APPROUVER** de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour la présente désignation.

**Article 2 :** **DE DÉSIGNER** Madame Carole CARRIVE en tant que membre de la commission municipale permanente n°6 - éducation, péri-scolaire, jeunesse, centres socioculturels.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

**6. Communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2024.**

L'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

*« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret (le I de l'article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025) (...) ».*

En outre, l'article D. 2311-15 du même code précise que :

*« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.*

*Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :*

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

*Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.*

*Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. ».*

Les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement sont :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. la transition vers une économie circulaire.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2024 est joint en annexe de la présente note. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- ~ **prendre acte** du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2024.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire** : La délibération suivante concerne la communication du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2024. La présentation est faite par Monsieur LE GOT, à qui je donne la parole.

**Monsieur LE GOT** : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Clamart décroche, en 2024, la quatrième étoile du label Éco-propre. Cette distinction récompense une démarche volontaire et une série de décisions prises en associant les habitants sur le long terme. La Ville s'engage pleinement dans une transition écologique équilibrée par la mise en place d'un plan, décliné en 9 orientations, 25 actions et 104 mesures précises, cohérent avec le programme du PCAET de Vallée Sud Grand Paris. L'objectif est d'obtenir des résultats concrets et de pouvoir mesurer l'efficacité de nos efforts grâce au bilan carbone réalisé tous les trois ans.

Fer de lance de cette politique publique, la sobriété énergétique a été placée au cœur de nos projets municipaux. Nous avons installé des panneaux solaires sur la toiture de l'école de La Plaine et avons réalisé des travaux d'isolation thermique, comme à l'école de la Mairie ou l'école des Rochers, pour ne citer que quelques exemples de bâtiments communaux concernés.

La gestion intelligente de nos ressources rime aussi avec la récupération des eaux pluviales. En collectant l'eau des toitures, nous arrosons nos espaces verts et nettoignons nos rues de manière responsable. Un budget vert, des achats écoresponsables impliquent l'ensemble des actions de la Ville.

Clamart parie également sur la valorisation des mobilités douces en multipliant les pistes cyclables et les services associés (arceaux vélos, parkings à vélos sécurisés). Les quartiers rénovés (centre-ville, gare, avenue Jean-Baptiste Clément) ménagent de larges espaces sécurisés aux piétons tout en offrant des espaces végétalisés en pleine terre, qui ont pour vocation de faire baisser la température de deux à trois degrés lors de canicule.

Le même principe est appliqué dans les cours de récréation, à commencer par celle de l'école Sedar Senghor et de l'école Colette Huard en cours de construction. Cette dynamique vertueuse alliant sobriété énergétique et verdissement urbain fait de Clamart une ville écoresponsable et une vitrine écologique des territoires.

**Monsieur le Maire** : Parfait, merci Monsieur le Maire adjoint. Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur DINCHER a la parole.

**Monsieur DINCHER** : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer et remercier tous les agents des services qui ont participé à l'élaboration qualitative de ce document, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions qui y sont décrites. Cependant, aussi ambitieux qu'il puisse paraître sur la forme, ce rapport témoigne sur le fond, encore une fois, d'une prise de conscience timide et tardive des enjeux environnementaux pourtant si cruciaux.

Tout d'abord, il est le reflet d'une stratégie réactive, et non proactive. Ce rapport arrive après une décennie durant laquelle peu d'actions significatives ont été mises en œuvre. Pendant trop longtemps, des projets prioritaires, comme la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des mobilités douces ou la végétalisation des cours d'école, ont été laissés de côté. La question se pose : pourquoi attendre qu'une situation devienne critique pour agir ?

Ensuite, les résultats présentés sont insuffisants pour une ville de notre envergure, car, malgré les chiffres annoncés, les résultats restent modestes face aux enjeux actuels. Quelques exemples :

- En matière de consommation énergétique, certes des panneaux solaires ont été installés sur certaines écoles, mais pourquoi cela n'a-t-il pas été généralisé en dix ans ?
- Concernant les mobilités douces, vous vous félicitez de quelques vélos distribués et de quelques pistes cyclables supplémentaires, mais où est le réseau structurant et cohérent dont Clamart a besoin pour encourager véritablement la marche et le vélo ?

Je voudrais parler des investissements qui me semblent contradictoires. Vous parlez de préservation des zones naturelles et de végétalisation, mais dans le même temps vos décisions urbanistiques ont favorisé l'artificialisation des sols, augmentant les îlots de chaleur urbains et les problèmes de ruissellement des eaux pluviales, dont l'actualité a récemment montré qu'ils peuvent avoir des conséquences tragiques.

Les chiffres de l'Institut Paris-Région sont éloquentes. Avec votre mandature, la surface de bois, forêts et jardins a globalement diminué de plus de quatre hectares à Clamart.

Enfin, et malheureusement, vos dépenses faramineuses pour des projets non essentiels ont laissé peu de marge pour des investissements réellement structurants en matière de développement durable.

Vous parlez d'implication des citoyens, mais finalement elle est en demi-teinte. Vous mettez en avant des actions comme le Conseil municipal des jeunes ou les jardins familiaux. C'est très bien, mais ces initiatives restent marginales et n'impliquent qu'une petite fraction de la population. Où est le véritable dialogue avec les habitants sur les grands projets ? Où sont les consultations élargies pour coconstruire un avenir durable pour Clamart ?

Les ambitions sont limitées, et les délais trop longs. Par exemple, votre objectif d'éclairage public 100 % LED d'ici 2035. Il est frappant de votre manque d'ambition. Pourquoi attendre plus d'une décennie pour une mesure aussi essentielle et techniquement faisable en bien moins de temps ?

Concernant la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre, l'objectif est de 100 % de véhicules bas carbone pour la flotte municipale en 2031. C'est encore très loin.

Le plan de réduction des déchets repose sur des expérimentations, et non sur une stratégie municipale globale pourtant indispensable pour atteindre des résultats probants.

Pour la gestion de l'eau, je cite le rapport : « *La Ville continue de renforcer sa politique de récupération des eaux pluviales en multipliant les initiatives.* » C'est très bien. Plus loin, dans les chiffres clés, on trouve cinq récupérateurs d'eau de pluie pour un total de 50 mètres cubes. Il faut savoir que 50 mètres cubes correspondent à un tiers de la consommation journalière d'une personne en France. Pour une commune de 55 000 habitants, je vous laisse juge de l'ampleur de l'initiative.

Enfin, concernant le développement des mobilités, vous associez toujours le vélo à l'enfance et aux loisirs. Certes, c'est important, mais savez-vous que, pour de plus en plus de Clamartois, c'est aussi un moyen de transport quotidien pour aller au travail, amener ses enfants à l'école ou faire des courses ? Vous semblez l'ignorer complètement si on en croit ce rapport. Depuis des années, nous y trouvons des plans, des stratégies, des chartes, mais où sont concrètement les pistes ?

Pour répondre à ces critiques, vous auriez pu faire preuve de cohérence et d'audace. Vous vous félicitez des labels obtenus, mais les habitants de Clamart attendent autre chose que des distinctions symboliques. Ils veulent des résultats concrets, visibles et mesurables dans leur quotidien. C'est pourquoi nous vous demandons une accélération de la rénovation énergétique pour tous les bâtiments publics, une vraie politique de réduction des déchets impliquant l'ensemble des quartiers, une végétalisation urgente de toutes les cours d'école, une réelle végétalisation cohérente de l'ensemble des espaces publics, une refonte ambitieuse du plan de mobilité avec une priorité réelle donnée aux piétons et cyclistes et, enfin, des budgets verts plus cohérents, intégrant des critères encore plus stricts.

Monsieur le Maire, ce rapport est un aveu du retard pris depuis dix années d'échec. Arrêtez les dettes inutiles et engagez ces moyens au profit du bien-être de nos concitoyens. Voilà ce que les Clamartois attendent. Ils méritent mieux que des effets d'annonce et des actions symboliques. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vais donc vous répondre, Monsieur DINCHER, avec grand plaisir, et je remercie François LE GOT et toutes les équipes de la Ville.

Tout d'abord, vous savez que la démarche de la Ville n'est pas une démarche isolée. Elle répond à des obligations qui nous sont imposées par l'État, et même par les accords internationaux. Cela se décline à l'échelle du Territoire, avec le plan climat air-énergie territorial, dont je vous rappelle qu'il a été adopté à la quasi-unanimité et qu'il a d'ailleurs été porté par quelqu'un qui fait partie de la même coalition politique que vous. Je suis donc étonné que vous en critiquiez à la fois les objectifs et la réalisation concrète sur le terrain.

J'ajoute que nous avons mis ce rapport du développement durable en parfaite adéquation avec le bilan carbone que nous réalisons désormais tous les ans, d'une part, et avec les objectifs du plan climat air-énergie territorial d'autre part, que nous déclinons dans chacun des domaines. Nous en voyons les effets concrets et mesurables. Contrairement à ce que vous avez dit, il ne s'agit pas de bonnes intentions, de chartes ou de principes, mais bel et bien de réalisations.

J'ajoute que vous semblez complètement passer sous silence le fait que votre coalition politique – feu la NUPES, aujourd'hui le NFP et hier la Gauche plurielle – a été au pouvoir dans cette commune pendant treize longues années. Durant ces treize longues années, il n'y a visiblement pas eu grand-chose de fait puisque vous nous dites que, malgré tout ce que nous avons fait et tout ce que nous avons investi depuis, vous trouvez cela encore insuffisant. Vous avez certainement raison, il est toujours possible de faire mieux.

Il reste toujours des choses à faire, mais lorsque nous sommes arrivés, pourquoi les cours d'école n'étaient pas végétalisées ? Vous trouvez que, au bout de dix ans, ce n'est pas normal que tout ne soit pas terminé. Alors, au bout de dix ans plus treize ans, comment se fait-il que cela n'ait pas été déjà terminé au bout de treize ans ? Vous découvrez le développement durable en 2014 ? Nous, nous n'avons pas découvert les choses en 2014. Nous étions déjà conscients des difficultés et, dès notre premier programme, nous avons un certain nombre d'actions concrètes que nous avons mises en œuvre dès le premier jour de notre première mandature.

Deuxièmement, vous voulez accélérer les choses, mais il faudrait nous dire concrètement quoi. Parce que j'ai cru comprendre que vous trouviez qu'il y avait déjà trop de travaux dans la Ville. Trop de travaux de voirie, trop de travaux sur les bâtiments, que vous étiez contre la reconstruction des bâtiments – qui reste quand même la meilleure façon d'avoir une rénovation énergétique qui soit efficace et pertinente. Vous nous parlez de désimperméabilisation, mais vous êtes opposé au projet de désimperméabilisation et de piétonnisation du centre-ville et de la gare.

Vous nous parlez également du vélo. Je comprends que vous ne soutenez pas le projet « un enfant, un vélo », qui n'est pas quelques vélos distribués, contrairement à ce que vous avez dit, mais la systématisation de l'apprentissage du vélo pour toutes les nouvelles générations d'enfants. Tous les enfants de toutes les écoles, de toutes les générations, apprennent désormais à faire du vélo et bénéficient, lorsque les parents le souhaitent, d'une distribution de leur premier vélo. C'est donc 100 %, en fait. Ce n'est pas quelques vélos.

Ensuite, vous nous parlez des sujets de concertation. Je veux bien aussi que nous y revenions. Avant que l'équipe municipale arrive, nous savions ce que concertation voulait dire. Il y avait des décisions qui étaient prises. Il y avait de fausses concertations, des semblants de concertation, même quand la population était interrogée, qu'elle choisissait une marque de supermarché, on mettait l'autre. Lorsqu'elle disait qu'elle ne voulait pas d'un équipement public à un endroit, on le mettait quand même et tout était à l'avenant.

Souvenez-vous de ce qui se passait dans les réunions publiques s'agissant des projets qu'il y avait en face de l'hôpital Percy. Souvenez-vous du foyer SDF qui devait être mis sur l'avenue Jean Jaurès. Souvenez-vous de la rénovation des voiries. Souvenez-vous de l'implantation de la piscine au Jardin parisien. Souvenez-vous de tous ces projets dont la population ne voulait absolument pas et que vous et vos amis de l'époque vous souteniez mordicus parce que vous aviez décidé de les imposer.

Il faut avoir le courage de dire la vérité. Quand on a un projet et que l'on considère qu'il a une légitimité démocratique, on le met en place. On ne fait pas croire que cela se décide à 55 000 autour de la table. Qui croit cela ? Personne.

En revanche, ce que nous avons mis en place, ce sont de vrais outils de débat et de concertation autour des projets que nous portons, sans nous cacher derrière notre petit doigt et dire qu'il y a plusieurs possibilités, etc. On dit : « *Voilà le projet que nous portons. Maintenant, nous le mettons en concertation.* » Pour faire en sorte que ce ne soit pas toujours uniquement les personnes qui ont la possibilité, fort intéressante, de venir en réunion publique ou en réunion publique de quartier, nous avons mis en place systématiquement des concertations numériques pour élargir la concertation au plus grand nombre. Ce sont des milliers et des milliers de Clamartois qui, à chaque fois, sont consultés sur les opérations. Des milliers de consultations, des centaines d'ouvertures des dossiers et des dizaines de questions qui sont posées sur les projets dont nous parlons.

Après, vous trouvez que les choses vont trop lentement. Je pense que dans les reproches que l'on est susceptible de faire à la municipalité, je dois dire que j'avais rarement entendu le fait que l'on trouvait que cela allait trop lentement ou qu'il y en avait pas assez. Je pense que vous êtes assez minoritaire dans l'expression de cette critique et de ce reproche.

Ensuite, que les choses mettent du temps à se faire, croyez bien que moi-même je trouve que, dans ce pays, cela ne va pas assez vite et que si je peux participer, à mon humble niveau, à faire en sorte que les choses puissent s'accélérer, je n'y manquerai pas. Cependant, à l'impossible, nul n'est tenu.

Vous parlez notamment des véhicules propres. Pourquoi cela va-t-il mettre du temps avant d'avoir 100 % de véhicules propres sur la ville ? Simplement parce qu'il y a des véhicules qui n'existent pas en véhicules propres aujourd'hui. Si vous voulez chercher des déneigeuses, chercher certains engins de déblayage, certains gros véhicules, malheureusement cela n'existe pas. Vous voyez, nous sommes le territoire le plus avancé en matière d'hydrogène de tout le Grand Paris. Nous cherchons à acheter des bennes hydrogènes et nous avons des difficultés pour trouver ces bennes hydrogènes. Nous sommes en train d'y arriver, mais les constructeurs ont pris du retard et ne proposent pas de solution pertinente pour y arriver. Alors que faire ? Renoncer au projet hydrogène ou continuer comme nous sommes en train de le choisir avec mes collègues. Oui, cela va prendre plusieurs années pour que les choses puissent avancer et que nous puissions avoir tous les véhicules possibles et imaginables disponibles en 100 % propre.

Je voudrais quand même dire que nous avons totalement inversé la proportion de véhicules propres sur la ville. Du temps où vos amis étaient aux responsabilités, pendant 13 ans, il y avait 80 % de véhicules thermiques et nous avons totalement inversé la proportion. Nous commandons aujourd'hui quasiment 100 % de véhicules propres à chaque fois qu'en tout cas cela est possible.

Vous avez ensuite parlé des déchets. C'est très intéressant les déchets, parce qu'il se trouve que le territoire Vallée Sud – Grand Paris est le territoire le plus avancé de France. Il n'y en a pas d'autre en matière de gestion des biodéchets. Nous sommes même à saturation des capacités de traitement. C'est-à-dire que nous sommes obligés de ralentir la généralisation et le déploiement des bacs de collecte des biodéchets puisque nous ne sommes pas en mesure de trouver des capacités de traitement supplémentaires pour les absorber. Nous sommes au-delà des prévisions qui avaient été faites en la matière.

Je pourrais continuer sur beaucoup de choses, mais là aussi il faut que vous soyez cohérent avec vous-même. Vous nous dites d'un côté que vous trouvez que la ville investit trop, qu'elle a trop d'endettement, qu'elle a trop investi, qu'elle va au-delà de ses capacités. De l'autre, vous nous dites que vous aimeriez qu'on accélère encore. C'est la même chose sur les voiries puisque vous nous avez parlé des pistes cyclables. Moi j'aurais rêvé, en 2014, d'arriver dans une ville avec un réseau complet de pistes cyclables. Elles n'existaient pas les pistes cyclables en 2001 ? Elles n'existaient pas en 2010 ? Elles n'existaient pas du temps où vous étiez aux responsabilités ? Vous les découvrez en 2014 ou en 2020 ? Je suis désolé, mais oui, Serge KEHYAYAN et toute l'équipe municipale ont fait le marquage au sol de 100 % des voiries communales. Il n'y a pas d'autre ville dans le département qui soit à 100 %. Citez-moi l'autre ville qui est à 100 % de marquage de ces voiries avec une ville qui, en plus, a un nombre de kilomètres de voiries très élevé par rapport à d'autres. Pour une raison simple, c'est que nous avons une densité de population très faible.

J'ajoute que nous avons réalisé aussi des pistes cyclables en dur. C'est le cas de celle que nous venons d'inaugurer avenue Jean-Baptiste Clément. C'est le cas de celle que le Département va faire avenue Claude Trébignaud, entre Béclère et la place du Garde. La place du Garde va aussi être aménagée totalement cyclable. C'est le cas des travaux qui ont commencé également sur la rue de Meudon. Nous avons donc un tracé qui se dessine petit à petit, pas simplement sur les départementales, mais également sur toutes les voiries communales avec la hiérarchie, évidemment, du réseau routier et cyclable.

Ce n'est pas seulement moi qui le dis. C'est aussi l'accord que nous avons passé entre le Territoire, toutes les villes du territoire et toutes les associations cyclistes du territoire qui se réjouissent, contrairement à vous, du travail qui est réalisé. Nous nous sommes mis d'accord dans la concertation, depuis 2020, sur ce qu'est une bonne piste cyclable, quel est le bon réseau qu'il faut mettre en place, quels sont les services associés que les cyclistes attendent pour aller travailler ou pour se déplacer dans la ville, ou pour du loisir pur et simple. Nous avançons dans ce plan en ayant coordonné toutes les parties prenantes, la Ville, le Territoire, le Département et la Région puisque ce plan n'est pas simplement communal, il n'est pas simplement territorial, il va au-delà. Nous sommes donc en train de réaliser également le VIF (le vélo Île-de-France) pour permettre aux vélotafeurs de pouvoir accéder le plus rapidement possible à leur lieu de travail.

J'ajoute que sur les mobilités, vous passez complètement par pertes et profits tout le travail qui a été fait sur le stationnement public et sur le stationnement public souterrain. Vous passez complètement par perte et profits la piétonnisation et la semi-piétonnisation qui a donné une place majeure aux piétons dans notre commune. Vous passez par pertes et profits le développement des mobilités électriques avec le déploiement des bornes sur tout le territoire de la commune, et surtout les parkings publics souterrains.

Vous avez un prisme déformant, un prisme qui vous fait perdre votre lucidité. C'est bien d'avoir des opinions différentes, mais encore faudrait-il garder une faculté à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Vous aviez fait des critiques tout à fait fondées et tout à fait raisonnables sur la qualité du document qui vous était présenté il y a encore quelques années par nos soins. Vous nous aviez fait des critiques fondées, dont nous avons tenu compte, sur notre capacité à le coordonner par rapport aux objectifs du PCAET, sur notre capacité à mettre des objectifs plus chiffrés, à avoir des indicateurs de suivi, à avoir un bilan carbone renouvelé. Nous avons tenu compte, contrairement à ce qui est souvent dit, des remarques que vous nous aviez formulées parce que nous ne sommes absolument pas obtus et nous faisons en sorte de tirer le meilleur des propositions des uns et des autres. J'observe que, malgré tout, une fois qu'on vous démontre par A+B que le travail est fait, que les choses avancent et qu'elles avancent plutôt vite, vous n'êtes malgré tout pas en mesure de le reconnaître.

Je vais vous donner un dernier exemple. C'est la même chose sur les panneaux photovoltaïques. Vous nous dites : « *Mais pourquoi n'y en a-t-il pas sur toutes les écoles ?* » Pourquoi n'y en avait-il pas sur toutes les écoles lorsque nous sommes arrivés, Monsieur DINCHER ? Pourquoi tout n'avait-il pas été terminé au bout de 13 ans. Vous avez l'air de dire qu'au bout de 10 ans, c'est facile d'avoir tout terminé. Non, nous n'avons pas tout terminé. Ce sera une bonne raison pour les Clamartois de nous renouveler leur confiance le moment venu. Nous allons continuer à accélérer au maximum de nos possibilités, dans des conditions financières particulièrement difficiles parce que je rappelle que vous nous avez laissé la ville dans un état calamiteux du point de vue financier et que, malgré tout, nous avons fait en sorte d'agir, d'investir beaucoup plus qu'auparavant et sans jamais augmenter la fiscalité. Ce dont, je crois, les Clamartois nous sont reconnaissants. Voilà pour ces éléments.

Il nous est donc proposé de prendre acte de ce rapport. Nous prenons donc acte.

### Délibération

#### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE GOT François, Adjoint au Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1,

**Vu** la circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

**Considérant** que le rapport présenté au Conseil municipal et joint en annexe de la présente

délibération, dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière de développement durable, conformément à ses engagements,

**Vu** l'avis favorable de la commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, espaces verts développement durable, mobilités, bâtiments, tranquillité publique en date du 19 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup> : DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Clamart pour l'année 2024, joint en annexe de la présente délibération.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

## 7. Communication du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

*« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».*

L'article D.2311-16 du Code précité définit notamment le contenu de ce rapport :

*« (...) II. – Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité social territorial comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.*

*Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.*

*III. – Le rapport présente les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.*

*Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune ou du groupement. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la commune ou le groupement, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.*

| *Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet* ».

Le rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est joint en annexe de la présente note.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- ~ **prendre acte** du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire** : Nous passons au rapport suivant, qui concerne la communication annuelle 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La parole est à Rachel ADIL.

**Un intervenant** : Intervention hors micro, inaudible.

**Monsieur le Maire** : Je vous ai demandé s'il y avait d'autres interventions, vous m'aviez dit qu'il n'y en avait pas. Nous passons donc au rapport suivant. Madame ADIL.

**Madame ADIL** : Chers collègues, soutenir, favoriser, valoriser, diversifier, lutter, sensibiliser et encore se mobiliser, ces verbes forts, que vous retrouvez dans ce rapport égalité femmes-hommes, illustrent la volonté des actions engagées par la Ville. La Ville en tant qu'employeur et son modèle. La Ville et sa capacité de s'entourer de partenaires, d'associations. La Ville et son souci de bien-être envers les habitants et les habitantes.

Certaines actions sont spécifiques aux femmes : la lutte contre les violences conjugales, le bus femmes. D'autres actions s'adressent à l'ensemble des Clamartois et des Clamartaises, des hommes et des femmes. Ce sont deux approches complémentaires.

Dans ce rapport, vous trouvez moult chiffres, des données, etc. C'est important, mais finalement cela ne reflète que peu toutes les actions qui sont réalisées, notamment en matière de prévention, puisque prévenir est le mot-clé – je n'ose dire la maîtresse action –, ou qui sont engagées par la Ville.

Prévenir, pour un avenir où les femmes et les hommes seront enfin sur un pied d'égalité. Nous savons que le chemin est encore long, mais là encore, à Clamart, nous, ou l'ensemble des élus, y concourons. Puisqu'il y a question de course, et bien il y a la course des victoires.

Pour finir, je remercie bien sûr l'ensemble des services, l'ensemble de mes collègues élus qui, dans chacune de leur délégation respective, font vivre cette égalité femmes-hommes. Pour terminer, j'ai bien sûr une pensée pour Colette HUARD. Colette HUARD qui, voilà plus de 15 ans, m'a montré la voie, disant que les femmes peuvent se faire entendre en politique, et qui va continuer de montrer la voix à tous les écoliers et toutes les écolières dans l'école qui portera son nom. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur HUYNH, puis Monsieur DINCHER.

**Monsieur HUYNH** : Bonjour, chers collègues. Monsieur le Maire, j'avais demandé le droit à vous répondre sur le point précédent. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas rendu la parole suite à vos interpellations. Certes, vous avez demandé qui voulait intervenir ou vous poser des questions, mais vous-même étant intervenu, il est normal que nous répondions. Cela s'appelle un débat démocratique.

**Monsieur le Maire** : Monsieur HUYNH, le débat démocratique s'organise autour de règles. Il y a un règlement intérieur de ce Conseil. Lorsqu'il y a des interventions, les élus dont la délégation est consacrée au thème que nous abordons, ou le maire, peuvent répondre. C'est ce que j'ai fait. Je vous ai répondu longuement.

J'avais préalablement demandé s'il y avait d'autres souhaits d'intervention. Il n'y en avait pas. Nous ne sommes pas au ping-pong indéfiniment, jusqu'au bout de la nuit. Il y a des interventions. Il y a des

réponses. Lorsqu'il n'y a plus de demande d'intervention, je réponds puis nous prenons acte ou passons au vote. Il se trouve que, dans tous les conseils municipaux de France, le maire a la maîtrise de l'ordre du jour et la police des débats. Je sais bien que vous aimeriez peut-être pouvoir, comme le dit votre leader Jean-Luc MÉLENCHON, « conflictualiser les choses » et peut-être mettre le bazar au sein du Conseil municipal. Tant que nous serons là, avec l'équipe municipale, cela n'arrivera pas. Si vous voulez vous exprimer sur cette délibération, vous en avez la possibilité, sinon je passe la parole à un autre membre du Conseil municipal.

**Monsieur HUYNH** : Monsieur le Maire, je vous disais que, sur le point précédent, il est normal que nous puissions délibérer. Délibérer veut dire débattre. Cela veut dire qu'il y a un aller et un retour. Vous vous êtes précipité sur le premier point de l'ordre du jour. Je ne sais pas pourquoi, et il est 15 heures.

**Monsieur le Maire** : Monsieur HUYNH, vous avez la parole sur le point du débat qui est à l'ordre du jour. En l'occurrence, le point précédent n'est pas un débat.

**Monsieur HUYNH** : Puis-je finir mon intervention, Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire** : Vous pourrez finir votre intervention lorsque je vous redonnerai la parole. Le point précédent à l'ordre du jour n'est pas un débat. C'est une communication sur un rapport. Je vous laisse la parole sur cette présentation de rapport, comme je le fais systématiquement. Tout le monde a eu l'occasion de prendre la parole. Vous n'avez ostensiblement pas souhaité prendre la parole. Une fois que j'ai répondu, comme sur tous les autres points depuis onze ans maintenant, et la cinquième année de ce mandat, peut-être pourriez-vous vous familiariser avec les règles qui sont les nôtres depuis le départ.

**Monsieur HUYNH** : Vous avez fini ?

**Collégiale** : Oh !

**Monsieur le Maire** : Monsieur HUYNH, si cela ne vous plaît pas, je passe à un prochain orateur. Il n'y a pas de problème à cela. Soit vous vous exprimez sur le point qui nous intéresse maintenant, sinon je passe la parole à quelqu'un d'autre. Je vous remercie. Allez-y, Monsieur HUYNH, vous avez la parole.

**Monsieur HUYNH** : Merci de m'avoir rétabli la parole, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, sur tous les points à l'ordre du jour, délibérer veut dire débattre. Cela veut dire avoir une intervention, une réponse, et le droit de répondre.

**Monsieur le Maire** : La parole est à Monsieur DINCHER. Allez-y, Monsieur DINCHER, vous avez la parole.

**Monsieur CARRIVE** : Non, non, cela c'est pour...

**Monsieur le Maire** : Monsieur CARRIVE, vous n'avez pas la parole. Monsieur DINCHER m'a demandé la parole. C'est lui qui a la parole.

**Monsieur CARRIVE** : *Intervention hors micro, inaudible.* C'est vous qui interprétez le règlement intérieur.

**Monsieur le Maire** : Allez-y, Monsieur DINCHER, vous avez la parole.

**Monsieur DINCHER** : Merci. C'est sur le même sujet, mais je vais juste vous demander d'inscrire au procès-verbal l'incident qui a eu lieu sur le point précédent, à savoir que vous n'avez pas accepté de donner la parole à des conseillers municipaux qui vous la demandaient sur le sujet. Mettez cela au procès-verbal, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire** : C'est dommage quand même que, sur des rapports importants, vous n'ayez absolument rien d'autre à dire que ce type de remarque sur la façon dont se déroulent nos séances. Les Clamartois en prendront acte.

Sur le rapport qu'a présenté Rachel ADIL, y a-t-il des remarques ? J'espère que vous avez lu ce rapport. Non ? Personne ne l'a lu ? C'est parfait, nous en prenons acte et ce sera également inscrit au procès-verbal.

Délibération

**Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame ADIL Rachel, Adjointe au Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L.2121-29, L.2311-1-2 et D.2311-16,

**Considérant** qu'il est nécessaire de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, dans les communes de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

**Considérant** que le rapport, joint en annexe de la présente délibération, dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville de Clamart en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

**Vu** l'avis favorable de la commission n°4 - petite enfance, santé, solidarités, égalité des chances, handicap et accessibilité, seniors en date du 19 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, joint en annexe de la présente délibération.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

## **II) FINANCES**

### **8. Autorisation à percevoir des avances sur l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC Panorama ainsi que le solde du bilan à l'issue de sa clôture.**

Par délibération du 07 décembre 2021, le Conseil municipal de Clamart a autorisé le Maire ou son représentant à signer une convention permettant à la Ville de Clamart de percevoir des avances sur le bilan de la ZAC Panorama et notamment une première avance pour un montant de 15 millions € qui a été perçue en 2021.

La convention permet à la Ville de percevoir plusieurs avances sur l'excédent prévu dans la concessions d'aménagement de la ZAC Panorama ainsi que le solde du bilan à l'issue de sa clôture.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- ~ **d'autoriser** la Commune de Clamart à percevoir plusieurs avances sur l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC du Panorama à Clamart ainsi que le solde du bilan à l'issue de sa clôture.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire :** Sur l'autorisation à percevoir des avances sur l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC du Panorama ainsi que le solde du bilan à l'issue de sa clôture, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur SAUNIER ?

**Monsieur SAUNIER :** Je voudrais savoir si le fait de dire qu'il n'y a pas de question sur une question suppose que nous n'avons pas lu.

**Monsieur le Maire :** Non, mais j'ai le droit de vous poser la question puisque, manifestement, sur des débats importants, il n'y a pas de question. Sur des rapports de plusieurs dizaines de pages, il n'y a pas de question. En revanche, sur des détails cela se réveille pas mal. Avant de passer au vote, Monsieur DINCHER, vous avez la parole.

**Monsieur DINCHER :** C'est juste pour vous dire, mes chers collègues, qu'une intervention a été prévue par Agnès HARTEMANN sur le rapport précédent et que, malheureusement, les conditions météorologiques l'ont bloquée à Paris. C'est pour cela que nous n'avons pas d'intervention aujourd'hui sur ce sujet, mais elle était prévue et rédigée.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Sur l'autorisation de percevoir des avances, c'est 15 millions d'euros qui vont dans les caisses de la Ville grâce à l'opération du Panorama. Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est donc adopté à l'unanimité.

### Délibération

Après avoir entendu l'exposé de LE ROUX Jean-Jacques, Conseiller municipal délégué,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-5 III, L.5219-1 II, L.5219-5 IV et L.5219-V,

**Vu** la délibération municipale du 07 décembre 2021 relative à la conclusion d'une convention avec l'établissement public territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris pour le reversement de l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC du Panorama à Clamart,

**Vu** la convention du 10 décembre 2021 relative au reversement de l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC du Panorama à Clamart,

**Vu** le dernier compte-rendu d'activité de la concession (CRAC) de la ZAC Panorama à Clamart,

**Vu** la première avance de 15 000 000 € perçue en 2021,

**Considérant** que l'article 1 de ladite convention permet à la commune de Clamart de percevoir plusieurs avances sur l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC du Panorama à Clamart ainsi que le solde du bilan à l'issue de sa clôture,

**Vu** l'avis favorable de la commission n°1 - finances, budget, dette, nouvelles technologies, achat public, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **D'AUTORISER** la commune de Clamart à percevoir plusieurs avances sur l'excédent prévu dans la concession d'aménagement de la ZAC du Panorama à Clamart ainsi que le solde du bilan à l'issue de sa clôture.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

## 9. Débat d'orientations budgétaires 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 et L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 3500 habitants et plus organisent un débat sur les orientations budgétaires (DOB) du budget.

Ce débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget pour les communes.

Il est rappelé que ce débat doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante.

Sur le contenu, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Plus spécifiquement en vertu de l'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1) A la structure des effectifs ;
- 2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- 3) A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

En outre et conformément à l'article D.2312-3 C du code susmentionné, le rapport sur les orientations budgétaires sera transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Ville de Clamart est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. De même, ce rapport sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est joint en annexe de la présente note.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- ~ **prendre acte** que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Clamart, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 au Conseil municipal du 21 novembre 2024 ;
- ~ **dire** que conformément à l'article D.2312-3 C du Code général des collectivités territoriales le rapport sur les orientations budgétaires :
  - sera transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Ville de Clamart est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ;
  - sera mis à la disposition du public à l'Hôtel-de-Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire** : Le débat d'orientation budgétaire 2025 est présenté par Sylvie DONGER, que je remercie pour tout le travail accompli.

**Madame DONGER** : Merci, Monsieur le Député-Maire. Bonjour à tous. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chacun a pu prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2025. Ce débat est l'occasion d'échanger, en rappelant le contexte national sur les orientations budgétaires spécifiques pour Clamart. Chaque budget, que ce soit celui de l'État, des départements, des communes, etc. se construit dans un contexte économique et géopolitique.

Pour monter le budget 2025, nous nous sommes appuyés sur les prévisions de croissance et d'inflation d'institutions reconnues comme l'Insee ou la Banque de France. La croissance 2025 envisagée est plutôt faible à 1,1 %, avec une inflation 2025 projetée à 1,5 % comme en 2024.

Tous les ans, le budget de chaque collectivité, de chaque commune est impacté par les décisions de l'État. Nous venons d'en parler. L'année 2025, bien évidemment, n'échappera pas à la règle. Les débats parlementaires animés chaque jour en témoignent. La loi de finances doit être adoptée avant le 31 décembre 2024. Plusieurs décisions, que vous voyez listées à l'écran, auront des conséquences directes sur nos recettes. Nous les détaillerons juste après.

Comme premier exemple, citons la création d'un fonds de précaution « nouvelle baisse des recettes » pour Clamart estimé, pour la seule année 2025, entre 1,4 et 1,5 million d'euros.

La courbe présentée ici retrace l'impact annuel, mais aussi cumulé, des principales décisions de l'État depuis 2012. Après un nouveau manque à gagner en 2025, estimé à près de 8 millions, d'euros, chacun mesure, à la lecture de ce graphique, la perte financière cumulée pour Clamart, qui s'élève à près de 61 millions d'euros, soit un montant supérieur à l'ensemble de notre budget total d'investissement 2025.

En parallèle, nous mettons tout en œuvre depuis plus de dix ans pour préserver le pouvoir d'achat de chaque Clamartois. Ainsi, nous ne baissons pas la qualité des services publics proposés et nous poursuivons notre ambitieux programme d'investissement.

Concernant le budget de fonctionnement, spécifiquement pour Clamart, comme chaque année, nous présenterons à Clamart, pour 2025, un budget équilibré. Cette remarque pourrait paraître superflue, mais je rappellerai que l'État vote depuis 50 ans un budget qui est, lui, en déséquilibre. La cible pour

2025 est de présenter un budget au plus égal à celui de 2024. Chacun pourra mesurer l'effort que cela constitue lorsque l'on sait que nous parviendrons ainsi à absorber près de 3 millions d'efforts demandés par l'État, dont nous venons de parler.

Concernant les charges de personnel, il s'agit du plus gros poste de dépenses pour notre budget. La courbe présentée ici illustre la variation à la baisse des effectifs depuis 2014. L'effectif 2025 respecte notre objectif de sa réduction. Ainsi, l'effectif fin 2025 restera inférieur à celui fin 2014, tout en proposant de nouveaux services aux Clamartois depuis dix ans. Je rappellerai notamment la création de la police municipale, l'installation de nouveaux médecins dans les centres de santé, le déploiement des services publics dans les nouveaux quartiers, etc.

En complément, les deux courbes présentées ici affinent l'analyse du poste 012 concernant le personnel. Celle de Clamart, ici en bleu, démontre que le poids de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement est nettement inférieur à celui des villes de la même strate, que vous voyez ici en rouge. Prenons juste un exemple, comme l'année 2023. Nous avons 52 % pour Clamart contre 58 % pour les villes de la même strate.

Après le fonctionnement, nous allons évoquer les orientations budgétaires pour l'investissement. En 2025, nous poursuivrons notre ambitieux programme d'investissement. Vous trouverez ici le récapitulatif des dépenses prévues sur 2025 pour un total de 45 300 000 euros, auquel se rajoutent 9,4 millions de remboursement d'emprunts. De nombreux secteurs avec, entre autres, l'éducation, la petite enfance, le développement économique, le développement durable, le sport, bénéficieront de nouveaux investissements comme la reconstruction de l'école du Jardin parisien, le complexe Hunebelle, la crèche Pertuis, la nouvelle halle du marché du Grand Canal ou encore l'embellissement et la végétalisation des différents quartiers de la ville.

En 2025, les 54 700 000 euros d'investissement seront financés en minorité par des emprunts et également par d'autres ressources que nous nous efforçons d'obtenir, comme notre résultat estimé pour 2024, le fonds de roulement des subventions, le FCTVA et les produits de cessions.

Concernant la dette, il est important, dans un premier temps, de rappeler l'historique de son évolution avec, comme point de départ, l'année 2015. L'évolution de la dette à Clamart, en vert sur le graphique, est inférieure à celle de l'État, en rouge, ou encore à celle de Paris, que vous voyez ici en bleu.

Nous venons de parler de 2015 comme année charnière. L'histogramme présenté ici rappelle qu'entre 2011 et 2015 l'encours de la dette et des engagements hors bilan a augmenté de 108 % pour une inflation limitée de 2,7 %, et qu'entre 2015 et 2024, cette évolution de 22 % n'a pas excédé l'inflation, qui se monte à 24 % sur cette même période.

En complément de la présentation de l'évolution de la dette, il est important de souligner l'évolution de sa structure vers plus de sécurisation. Une gestion rigoureuse de la dette nous permet de n'avoir que des emprunts ultra sécurisés du point de vue de la charte des risques Gissler. Les emprunts toxiques de 2014, sur le graphique de gauche, ont disparu. Notre dette est sécurisée, avec près des deux tiers de nos emprunts à taux fixe. Le solde à taux variable est tout à fait sécurisé par des swaps dans les trois quarts des cas. Nous continuons à veiller pour négocier de nouveaux swaps au meilleur moment.

Pour conclure, le budget consécutif à ce DOB sera proposé au vote dans un délai maximum de dix semaines à compter du présent débat. Le budget 2025 continuera à être impacté par les décisions de l'État, qui s'ajoutent à l'inflation et aux revalorisations salariales de ces dernières années.

Avant de conclure, je tiens à remercier les services, et en particulier la direction des finances, pour la préparation de ce rapport. Je remercie également mes collègues pour leur implication. Le programme municipal 2020 à 2026 se poursuit. Très motivée depuis plus de dix ans, toute l'équipe municipale continue à agir en prenant toutes les décisions qui permettront de préserver le pouvoir d'achat des Clamartois. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame DONGER. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Monsieur HUYNH a la parole.

**Monsieur HUYNH :** Merci, Madame DONGER, pour votre présentation. Je salue également le travail des services qui ont préparé et contribué à l'élaboration de ces documents, ce qui n'est pas facile

dans la mesure où, habituellement, le débat d'orientation budgétaire a lieu en février de chaque année. Cette année, vous l'avez fortement anticipé puisque nous l'abordons avec quasiment trois mois d'avance, dans un contexte légal, financier, budgétaire de l'État qui n'est pas encore stabilisé, puisque le projet de loi de finances, qui a des conséquences communes, n'a pas encore été voté.

Ceci étant dit, ce que je remarque, c'est que cela fait 40 minutes que le Conseil municipal a commencé. Je suppose donc que la maîtrise du temps n'est pas le motif principal de l'accélération de nos débats, un jeudi de semaine, à 15 heures.

J'en viens à mon propos sur le débat d'orientation budgétaire. Cela a été très bien souligné, le contexte financier national est très difficile dans la mesure où le projet de loi de finances prévoit des décisions douloureuses à l'encontre des collectivités locales. Madame DONGER en avait fait part, notamment en commission des finances, en indiquant que l'impact négatif sur les recettes de la Ville serait de l'ordre de 3 000 000 d'euros. C'est donc assez conséquent.

Je tiens à rappeler, Monsieur le Maire – et, pour le coup, Député-Maire –, que ce sont des décisions que vous soutenez en tant que député, rapporteur de la commission des finances. J'y reviendrai.

Le contexte financier est effectivement difficile. Finalement, par ce budget et par le vote du projet de loi de finances qui se profile, vous appelez les Français et les Clamartois à une plus grande rigueur dans les dépenses publiques, dans la gestion des finances locales, et je l'entends parfaitement, mais, dans le même temps, en dix ans, à Clamart, vous avez eu une gestion dispendieuse des finances locales. J'en prends pour preuve notamment le complexe Hunebelle, qui est juste à notre droite, qui va coûter près de 120 000 000 d'euros aux finances publiques, que ce soit à Clamart, à la Région ou autre. Même si ce sont des subventions, n'oublions pas que les Clamartois les financent aussi, soit par la TVA qu'ils payent, soit par les impôts nationaux qu'ils payent aussi. Ce sont donc des deniers publics qu'il convient de gérer avec la plus grande rigueur.

Finalement, ce que vous nous dites, c'est qu'après avoir été cigales pendant près de dix ans, après avoir chanté et dansé avec les finances publiques, après avoir dépensé l'argent facilement, vous expliquez aujourd'hui, à la fois aux Français et aux Clamartois, qu'il faut se serrer fortement la ceinture après avoir été ce que je qualifierais de cigales. Vous voudriez donc aujourd'hui vous transformer en fourmis dans la gestion des collectivités locales et des finances de l'État, ce qui est pour le moins – j'allais dire – une attitude schizophrénique. Permettez-moi l'expression, avec tout le respect que je vous dois.

Vous le savez, votre gestion locale au niveau des dépenses courantes du fonctionnement de la ville est déséquilibré, ce qui signifie que nous dépensons plus que la recette normale que nous percevons si nous mettons de côté les recettes qui nous proviennent, des subsides versés par vos amis, les promoteurs immobiliers. La gestion des finances locales est donc, de façon courante, déficitaire. J'insiste sur ce point. C'était le cas sur le compte administratif 2023 que nous avons validé. C'était le cas aussi sur le compte administratif 2022.

Pour y remédier, vous nous proposez toujours les deux mêmes fuites en avant. La première fuite en avant, c'est tout simplement de la promotion immobilière. Alors, en quoi consiste-t-elle ? C'est tout simplement sur les projets futurs que vous avez pour les Clamartois sur la ville de Clamart. Ce sont notamment les 2 000 logements qui sont prévus sur la zone autour de la caserne des pompiers de l'avenue Charles de Gaulle, et rue de Versailles. J'en veux pour preuve aussi les 500 logements que vous prévoyez sur l'extension du quartier Panorama II, qui en comptera donc demain 2 500 en tout, soit 1 000 habitants supplémentaires. Mille voisins en plus, cela fait beaucoup, je vous le fais remarquer. Voilà pour la première fuite en avant, sans oublier, bien sûr, le nouveau projet que vous avez sur le Jardin parisien à la place du Lidl.

Monsieur MILCOS, pourriez-vous me laisser intervenir sans m'interrompre, s'il vous plaît ?

**Monsieur le Maire :** Monsieur HUYNH, vous avez la parole.

**Monsieur HUYNH :** Avant que Monsieur MILCOS ne m'interrompe pendant que j'intervenais, je vous disais donc que le dernier projet sur lequel vous voulez encore lancer la promotion immobilière est sur le Lidl du Jardin parisien où, là encore, vous prévoyez la construction de logements en nombre au cœur

d'une zone pavillonnaire. C'est donc la première fuite en avant pour compenser ce déficit courant de la gestion des finances municipales, la promotion immobilière. C'est toujours la même recette.

La deuxième recette que vous nous proposez, c'est l'endettement puisque vous nous proposez cette année 2025 d'endetter encore la ville de 12,5 millions d'euros supplémentaires. Vous nous parliez tout à l'heure, dans le point avant de m'interrompre et de me couper la parole sur le premier point à l'ordre du jour, de la gestion peut-être peu rigoureuse de vos prédécesseurs. Je tiens à rappeler que, concernant les prédécesseurs dont vous parlez, aucun d'entre nous ici n'était élu dans le mandat qui vous a précédé. À partir de 2001, seule Madame Agnès HARTEMANN – qui vient d'arriver et que je salue – était dans la majorité municipale. Majorité municipale qu'elle a quittée deux ans après le début du mandat, constatant des désaccords profonds avec l'équipe menée par Philippe KALTENBACH. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises lors de ce Conseil municipal et je tiens à le rappeler à nouveau puisque vous l'oubliez à chaque fois.

La deuxième fuite en avant, c'est donc ce fameux endettement. Puisque vous soulignez le peu de rigueur de vos prédécesseurs, l'endettement de la ville en 2015, rappelons-le, faisait que la ville de Clamart était la 34<sup>e</sup> ville la plus endettée de France. En 2023, nous sommes devenus la 10<sup>e</sup> ville la plus endettée de France. Alors, je veux bien entendre que le niveau d'endettement a augmenté au rythme de l'inflation. En tout cas, visiblement, vous gérez plus mal la ville de Clamart et les finances locales par rapport à l'ensemble des villes de plus de 50 000 habitants que compte le classement auquel je fais référence.

Pour finir, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que, compte tenu de la branche financière sur laquelle est assise la ville de Clamart, et que vous sciez avec votre casquette de député à l'Assemblée nationale et membre de la commission des finances, j'ai envie de vous dire qu'il faudrait arrêter avec cette gestion peu sérieuse des finances locales et revenir à une gestion plus raisonnée et raisonnable qui prenne en compte les enjeux à la fois certes budgétaires, bien évidemment, mais aussi sociaux et environnementaux.

Je vous remercie pour votre attention, et j'en profite pour vous dire dès à présent que je m'inscris sur votre réponse, puisque nous sommes réduits à procéder de la sorte. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Franchement, Monsieur HUYNH, relisez le règlement intérieur. Il n'y a pas d'inscription à des réponses. Cela ne fonctionne pas ainsi. Ne vous inquiétez pas, je vais moi-même vous poser des questions et puis nous verrons comment nous pouvons dialoguer sur les choses que vous avez envie d'évoquer parce que votre façon de compter est très intéressante. Elle m'interpelle toujours et je pense qu'il va être intéressant de mettre cela en lumière. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur CARRIVE.

**Monsieur CARRIVE :** Puisque vous parlez du règlement intérieur, je vais vous citer la phrase qui fait référence à cela. C'est tout simplement dans le cadre de l'ordre du jour ordinaire : « *La parole est accordée par le Président aux membres du Conseil municipal qui la demandent.* » C'est tout, il n'y a rien d'autre à ce point-là. Cette phrase-là, Monsieur COSCAS, cela fait plusieurs fois que je vous signale que vous faites une confusion avec les questions orales. En effet, dans le cadre d'une question orale, une fois que le maire a répondu, le débat est clos. Il n'y a pas de réponse à la réponse du maire, mais c'est dans le seul cas des questions orales. Je connais bien le règlement intérieur. Je l'ai regardé plusieurs fois. Ne vous abritez pas derrière ce règlement intérieur pour justifier de ne pas redonner la parole. Vous confondez les deux choses.

**Monsieur COSCAS :** Je prolonge la phrase, puisque Monsieur CARRIVE s'est arrêté à mi-chemin. La phrase suivante dit (vous l'avez sous les yeux, vous pouvez suivre avec moi) : « *Aucun membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Président.* » Si le Président ne vous donne pas la parole, vous ne l'avez donc pas. Point, à la ligne. C'est le même article, c'est la même phrase, il suffit de lire.

**Monsieur le Maire :** J'ajoute, Monsieur CARRIVE, qu'il y a le règlement intérieur et qu'il y a également le Code général des collectivités territoriales. Le maire, qui est le président de la séance, a la maîtrise – comme je l'ai rappelé tout à l'heure – non seulement de l'ordre du jour, mais également

de la police des débats. J'ajoute que sur les points qui sont mis à l'ordre du jour, il y a différents types de points. Il y a les délibérations. Il y a les vœux. Il y a les questions orales. Il y a également les communications de rapport. Certains de ces points font l'objet de débats. D'autres ne font pas l'objet de débat. Lorsque je prends la peine de vous demander à vous, comme à tous vos collègues, si vous avez d'autres observations à faire avant de répondre et que nous passions au vote – parce qu'il faut bien passer au vote à un moment donné –, et que vous me dites qu'il n'y a pas d'autres observations, je réponds et nous passons au vote. Il faut bien avoir une façon de fonctionner, et c'est ainsi que nous fonctionnons depuis longtemps et pour longtemps.

Monsieur CARRIVE, vous souhaitez ajouter quelque chose ? Je vous en prie.

**Monsieur CARRIVE :** Ce que je viens de dire a été mal interprété. Monsieur COSCAS, vous citez la phrase d'après. Bien entendu, la phrase d'après dit – et je suis tout à fait d'accord pour dire que – le maire a le pouvoir de donner la parole ou de ne pas la donner. En revanche, vous ne pouvez pas dire que, dans le règlement intérieur, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est prévu qu'après une réponse du maire il n'y ait pas d'autre intervention. C'est ce que vous avez dit, et c'est faux. Ce sont deux choses différentes. Le maire a l'entier pouvoir de donner la parole et de l'enlever comme il le veut, mais c'est son choix personnel et ce n'est pas en vertu du règlement intérieur. Vous vous êtes trompé dans votre intervention précédente.

**Monsieur le Maire :** Nous allons avancer. Vous voyez, c'est aussi pour cela que je ne vous redonne pas la parole. Cela n'a absolument ni queue ni tête, ce que vous voulez dire. Je suis désolé, mais nous sommes sur des délibérations qui sont des délibérations majeures pour l'avenir de la commune et vous passez complètement à côté de ces débats.

Sur le débat d'orientation budgétaire, y a-t-il des interventions ? Monsieur DEHOICHE.

**Monsieur DEHOICHE :** Merci, Monsieur le Maire, de me passer la parole. Je vais quand même intervenir un tout petit peu sur le sujet précédent. Je trouve la demande de mes collègues de Clamart citoyenne raisonnable. Je pense qu'elle est normale et que c'est dans votre pouvoir de redonner la parole. Je ne dis pas que vous avez besoin de le faire. Effectivement, le règlement intérieur vous permet de la donner comme vous le désirez, mais comme dans beaucoup de conseils municipaux en France, il semble raisonnable de repasser la parole tant qu'elle n'est pas retenue, tant que cette parole n'est pas confisquée pour une durée qui serait trop longue. C'est tout ce que je dirais sur ce point.

Sur le rapport d'orientation budgétaire, je tiens d'abord à saluer le travail de Madame DONGER, des élus qui ont participé, ainsi que, bien sûr, les services de la ville. Sur le contexte général, nous n'avons pas d'observation. Les hypothèses nous paraissent raisonnables. Nous trouvons quand même que la comparaison qui est faite tous les ans avec ce que fait l'État n'est pas raisonnable. Comparaison n'est pas raison. Au bout du compte, de toute manière, ce sont les impôts de nos concitoyens, qu'ils passent par des collectes municipales ou nationales. Finalement, cela ne change pas grand-chose pour les uns et les autres.

Vous avez parlé, cher collègue de Clamart citoyenne, du projet de loi de finances qui, c'est vrai, est une potion un peu amère, mais pour nous, c'est une loi qui est absolument nécessaire pour maîtriser nos déficits et souscrire à nos engagements et, surtout, pour arrêter d'endetter les générations futures avec des dépenses sur des investissements qui nous servent, nous, aujourd'hui, et pas du tout nos enfants dans 30 ou 50 ans.

Nous souscrivons aussi à cette idée, qui est discutée au niveau national, de ne pas tuer dans l'œuf les gains de vitalité économique qui ont été réalisés ces dernières années, et donc de ne pas taxer exagérément les particuliers et les entreprises. C'est bien un bon objectif. S'inscrire dans un plan de maîtrise des dépenses pour l'État, et donc demander une participation aux collectivités territoriales, c'est quelque chose qui nous paraît tout à fait nécessaire. Il est donc nécessaire que notre commune prenne sa part. Visiblement, c'est une chose à laquelle vous semblez souscrire.

Sur la section de fonctionnement, nous notons d'abord avec plaisir la stabilité du budget que vous proposez, en valeur absolue. Cela fait même une baisse en euro constant. Nous trouvons donc que c'est une trajectoire qui est louable dans un contexte où nous devons faire attention aux dépenses.

Malgré tout, il y a effectivement un petit jeu d'équilibre entre, d'une part, les effectifs, les nouveaux services, la CAF. La CAF, c'est la capacité d'autofinancement. C'est un peu le lien entre les deux budgets de fonctionnement et d'investissement.

En tout cas, sur le long terme – comme l'ont dit sous une autre forme les collègues de Clamart citoyenne – la manière dont nous complétons aujourd'hui le financement du budget de fonctionnement avec des opérations comme celle du Panorama, à la différence de Clamart citoyenne, je pense que c'est une bonne opération. Nous avons finalement raison de profiter des financements que la ville peut dégager. En revanche, c'est une opération qui n'est pas très pérenne parce qu'il n'y a pas des dizaines de terrains de la taille du Panorama en ville. Cela va donc s'arrêter. Alors, comment cela va-t-il s'arrêter, au final ? Il faut peut-être réfléchir à une augmentation des impôts, même si vous l'avez repoussée, ou une diminution des effectifs de la ville. À un moment, il faudra bien équilibrer notre budget autrement que par l'apport d'opérations immobilières sur notre territoire.

En conclusion sur cette partie fonctionnement, nous saluons la stabilité, mais il y a encore des gains possibles à faire soit sur les effectifs, soit sur de l'impôt à lever. J'ose le dire, parce que je vois que mes collègues de Clamart citoyenne font des critiques, dont certaines sont faites à juste titre, mais il n'y a pas de proposition. J'ose donc dire qu'il faut peut-être une petite augmentation d'impôt ou envisager une baisse d'effectifs.

Si je reviens sur les effectifs, il y a quelque chose que vous avez mentionné, Monsieur le Maire et Madame DONGER, c'est qu'il y a de nouveaux services pour la ville, notamment la police municipale. Penser que nous pourrions nous payer une municipale gratuitement, quelque part, c'est un rêve. Tout service a un prix, un coût. Si nous envisageons, à l'avenir, d'offrir plus de services à nos concitoyens, il y a un coût, et le coût c'est l'impôt ou alors nous offrons moins de service. En tout cas, je pense qu'à un moment il y a un discours de sincérité et de vérité qui devra être partagé.

Sur la section d'investissement, nous saluons d'abord la tendance à la baisse. C'est-à-dire qu'il y a 55 millions qui sont portés à la place de 58 sur le budget primitif précédent. Pour autant, je note le creusement de la dette. Cette dette, si nous la ramenons au nombre d'habitants, et même si nous la regardons en euros constants pour faire les corrections qui doivent être faites, elle augmente quand même. Finalement cette dette nous inquiète. Elle est inquiétante au niveau local, inquiétante au niveau national. Tout cela, c'est un ensemble de dettes que, malgré tout, nous laissons aux générations futures.

Bien sûr, vous connaissez notre point de vue sur Hunebelle. C'est une dépense qui nous semble non proportionnée aux besoins de la ville. Malgré l'obtention des subventions sur ce projet-là, cela reste une somme très importante. Si nous avions fait d'autres projets, par exemple de transition énergétique, nous aurions aussi pu obtenir des subventions et faire des projets qui nous semblent mieux s'inscrire à la fois pour la ville, et surtout meilleurs pour nos finances à long terme.

Enfin, un dernier point : le budget annexe. Nous voyons que, sur les parkings, il n'y a pas d'embellie en vue, toujours une dotation. C'est une trajectoire qui nous semble difficile, au regard de la loi, à maintenir sur le long terme. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur ASTIC.

**Monsieur ASTIC** : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues. Merci pour la présentation qui a été faite sur ce rapport d'orientation budgétaire. Comme l'ont dit un certain nombre de mes collègues dans leurs questions et leurs remarques, vous n'avez cessé, au cours des dix dernières années, de dénoncer la réduction des budgets alloués aux communes de la part de l'État. Désormais, vous y participez, Monsieur le Maire. C'est donc difficile de dire que c'est la faute des autres. Huit millions d'euros en moins, d'après ce que vous avez dit, Madame DONGER.

Vous citez toujours cette évolution des coupes budgétaires qui affecte les communes depuis dix ans, mais vous oubliez pendant ce temps de mentionner l'évolution des recettes de la commune. Alors, pendant que tout le monde parlait, j'ai regardé le budget 2017. C'est celui sur lequel je suis tombé en regardant mes archives. Les recettes de fonctionnement, c'était 74 millions d'euros. Là, vous nous dites que ce sera 100 millions d'euros. Malgré les coupes budgétaires que nous avons connues, il y a plus de 25 millions d'euros, hors effet des versements de bénéficiaires de Panorama. J'ai donc envie

de vous poser une question, chers collègues. Est-ce normal que, à un moment donné, s'il y a des services... Vous ne m'écoutez plus, Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire** : Si, si, au contraire. C'est parce que je vous écoute que je vérifie les informations.

**Monsieur ASTIC** : D'accord, j'ai le budget sous les yeux. S'il y a des compétences, nombreuses, qui, depuis 2016, ont été transférées à l'intercommunalité Vallée Sud - Grand Paris, et qui ont donc déchargé un certain nombre de dépenses, pour autant nos recettes de fonctionnement ont augmenté de 25 millions d'euros. En tout cas, celles que vous prévoyez pour 2025 augmentent de 25 millions d'euros par rapport à celles d'il y a huit ans.

À un moment donné, que l'État dise qu'il faut que nous fassions tous des économies, des optimisations, que nous cherchions des efficacités et que cela tombe un peu sur tout le monde, peut-être que c'est normal et qu'il faut arrêter de désigner l'autre comme le responsable des efforts que nous sommes amenés à faire.

Maintenant, comme l'a dit mon collègue précédent, c'est vrai que vous avez décidé, pendant vos deux mandatures, de lancer des grands projets. Tant mieux ! Tant mieux, cela fait employer du monde. Cela fait payer des salaires, etc. Tout cela, c'est formidable, mais est-ce proportionné aux subventions que nous obtenons ? Je crois qu'il est indiqué que nous avons 14 millions d'euros, ou 13,8 millions d'euros, qui viennent du Département pour financer les travaux d'Hunebelle. La subvention du Département vient de la dotation globale de fonctionnement du Département, qui vient elle-même des recettes du Département et de la dotation qui est faite par l'État. C'est bien nos impôts, donc *in fine*, le payeur en dernier ressort ce ne sont pas les communes. Nous n'avons pas le droit d'être déficitaires. Vous nous l'avez répété de façon très pédagogique depuis cinq ans.

Ce n'est pas Vallée Sud, ce n'est pas le Département, ce n'est pas la Région, c'est l'État, le payeur en dernier ressort. Je ne comprends donc pas cet intérêt que vous avez, tous les ans, à nous asséner cette évidence : l'État est la faute de tout. Vous y participez désormais, Monsieur le Maire, et j'espère que vous saurez effectivement trouver les sources d'efficacité.

Sur le reste, j'imagine que nous aurons de nouveau, dans moins de deux mois, un débat sur ce sujet, donc je vous en sais gré. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais commencer en répondant à Monsieur ASTIC sur ses dernières interpellations. Que tout le monde soit amené, dans un pays qui dépense trop depuis cinquante ans, tout en affirmant régulièrement que non et que ce n'est pas si grave – Monsieur MÉLENCHON et ses amis avaient même, il y a encore six mois, un programme où ils nous disaient que nous allions pouvoir créer des dizaines de milliers de places en crèche supplémentaires dans le pays, embaucher des fonctionnaires à tire-larigot, dépenser, dépenser et dépenser encore –, là c'est tout à fait anachronique.

Que maintenant, pour faire face à cette situation, et après sept années où nous avons hérité d'une situation dont nous ne partagions manifestement pas les options (nous l'avons dit et répété ; cela faisait partie des différences qu'il y avait entre nous), j'observe que le budget des dotations des collectivités locales n'a cessé de baisser. Il a été gelé sous François FILLON. C'était déjà une forme d'effort très important qui était demandé aux collectivités. Ensuite, il a été drastiquement baissé sous François HOLLANDE (11 milliards d'euros d'effort demandé aux collectivités). Puis il a continué à baisser depuis. Il n'y a qu'à voir les dotations de Clamart chaque année. Nous avons beau avoir entendu pendant ces sept dernières années que le budget des collectivités ne baissait plus, j'invite chacun à regarder puisque vous avez les comptes de 2017. Vous pourriez aussi peut-être donner le montant de la dotation de l'époque afin que nous la comparions avec la dotation actuelle alors que la population de Clamart a augmenté de 2 000 personnes. J'observe que la dotation a encore baissé.

Tout cela représente au total plus d'une année complète de fiscalité. C'est comme si, sur les dix dernières années, Clamart n'avait pas eu de revenus pendant toute une année. Imaginez-vous, Monsieur ASTIC, qu'à titre personnel vous n'ayez pas eu de revenus pendant toute une année sur les dix dernières années. Vous verriez à quel point c'est quelque chose de difficile à absorber.

Pourtant, nous l'avons fait. Nous avons fait notre part d'efforts et nous avons fait en sorte de ne pas augmenter la fiscalité en contrepartie. Parce que le mécanisme qui consisterait à faire croire que tout est de la faute des collectivités – tout n'est certainement pas de la faute de l'État –, mais quand j'entends un certain nombre d'acteurs dire que c'est la faute des collectivités et que les collectivités ont lâché la rampe, ont trop dépensé, que l'on pourrait supprimer facilement 100 000 agents publics dans les collectivités territoriales alors que l'État ne baisse son budget que de 2 000 agents cette année, je me dis qu'il y a deux poids, deux mesures. Moins 2 000 agents proposés dans le budget de cette année, alors que rien que pour l'Éducation nationale, compte tenu de la baisse démographique, il y a 4 000 professeurs en moins. Cela veut donc dire qu'en réalité cela continue à augmenter de 2 000.

Supprimer 2 000 agents à l'État sur 2 millions, c'est comme si nous, nous décidions de supprimer un poste à Clamart sur 1 000. Je peux vous dire que s'il s'agissait uniquement de faire cet effort-là, il n'y aurait pas de problème. Nous pourrions le faire vraiment très facilement. Lorsque nous sommes arrivés, ce n'est pas un poste que nous avons supprimé, c'est cent. Nous sommes passés de 1 000 à 900 parce que nous n'avions pas le choix. Pourquoi n'avions-nous pas le choix ? Parce que nous avons trouvé la ville dans un état financier catastrophique. Parce que, oui, il y a de l'autofinancement négatif, mais cet autofinancement négatif ne date pas d'il y a quelques années. Il date de 2014.

Je rappelle que, lors de mon arrivée avec l'équipe municipale, on nous avait préparé un projet de budget en déficit : moins 400 000 euros. Je rappelle que c'est totalement interdit d'avoir un budget en déficit. Lorsque les auditeurs sont passés, on nous a dit qu'il fallait augmenter les impôts à Clamart de 42 %. Nous avons choisi de faire 0 % et de trouver toutes les autres solutions possibles. Est-ce que cela veut pour autant dire qu'il faut arrêter d'investir ? Si c'est cela, la contre-proposition, je veux bien, mais à ce moment-là, il ne faut pas nous demander d'accélérer les pistes cyclables, la transition énergétique des bâtiments, la rénovation des écoles, la rénovation des équipements sportifs, le développement des crèches. On ne peut pas tenir un double discours. À l'Assemblée, j'entends tous les représentants de la gauche dire : « Il n'y a pas de problème de dette. Il n'y a pas de problème de dépenses publiques. C'est un problème de recettes. »

Moi je crois que, oui, c'est ce qui se passerait si un jour la gauche revenait aux responsabilités dans cette commune. Elle ferait comme elle l'avait fait dans le dernier mandat de 2008-2014 : elle augmenterait les impôts immédiatement. C'est ce qui s'est passé la dernière fois. Nous connaissons les recettes.

Ensuite, Monsieur ASTIC, vous avez dit que le budget avait augmenté, mais il faut regarder toutes choses égales par ailleurs, parce qu'il y a la reprise du résultat dans le budget. Oui, les 15 millions, contrairement à ce que vous avez dit, ce n'est pas mis de côté, ce n'est pas hors 15 millions, etc. Non, les 15 millions sont dans ce chiffre. Il faut donc rapporter le chiffre que vous avez donné à la mise à disposition de ces 15 millions. Nos recettes ont donc augmenté beaucoup moins vite que nous aurions pu l'espérer.

En revanche – et j'en viens aux remarques formulées par Monsieur DEHOUCHE –, nos recettes augmentent pourquoi ? Elles augmentent parce que, certes, il n'y a pas 150 000 Panorama possibles à Clamart. Nous ne pouvons donc pas espérer tous les ans avoir 15 millions qui tombent comme par magie pour venir réabonder le matelas d'épargne que la ville a réussi à se constituer par ses économies et par l'opération du Panorama.

En revanche, les logements supplémentaires – je ne parle même pas des habitants supplémentaires, parce que c'est encore autre chose ; nous y reviendrons après –, produisent de la taxe. Cette taxe, elle est non seulement pérenne, mais elle augmente au fur et à mesure. Elle augmente d'abord parce que les logements neufs bénéficient – en tout cas pour le moment – d'une exonération à hauteur de 40 % les deux premières années. Le logement qui n'existait pas et qui rapportait 0, rapporte 60 en année 1, rapporte 60 en année 2, et rapporte 100 en année 3. Nous sommes donc inscrits dans une dynamique d'augmentation de nos recettes liées à l'existence de ces opérations. C'est quelque chose de pérenne. Cela a été toute la stratégie de la ville. Cela a été de faire suffisamment d'économies sur le premier mandat et d'intégrer les bénéfices de l'opération du Panorama dans le deuxième mandat, en attendant que nos recettes de fiscalité augmentent, non pas par l'augmentation des impôts comme

cela se fait dans d'autres villes ou comme cela s'était fait à Clamart avant que nous arrivions, mais que les recettes fiscales augmentent par les nouveaux logements produits. Vous voyez donc que, jusqu'à présent, cela a fonctionné parce que non seulement nous avons réussi à ne pas augmenter les impôts, non seulement nous n'avons pas augmenté les tarifs depuis 2015, mais en plus nous avons réussi à tenir nos budgets et à investir plus que la moyenne.

Alors on peut dire que nous aurions pu investir plus. D'autres disent que nous aurions dû investir moins. Je veux bien, mais la dette en euros constants, elle, ne bouge pas. Il y avait 90 millions d'euros de dette lorsque nous sommes arrivés. La population a légèrement augmenté et, surtout, il y a eu de l'inflation depuis. Je constate que, depuis 2015, il n'y a pas grand-chose de nouveau sous le soleil.

Effectivement, peut-être qu'on continue à nous ponctionner toujours davantage, peut-être que cela ne nous permettra plus d'investir autant qu'avant. C'est très possible, mais moi, je n'ai pas changé de discours par rapport à avant. J'ai toujours considéré que ces baisses de dotation pour les collectivités étaient injustes, mais surtout qu'elles sont inefficaces pour l'État. Parce que je rappelle que trois quarts des investissements publics dans notre pays sont faits par les collectivités locales. Si on empêche les collectivités locales d'avoir de l'argent pour investir directement avec l'argent qu'elles récoltent, ou pour emprunter pour investir, il n'y aura plus d'investissements ou il y en aura beaucoup moins. S'il y en a beaucoup moins, peut-être que nous finirons effectivement par avoir un peu moins de dettes, mais si nous n'empruntons pas, comment faisons-nous ? Nous n'investissons pas du tout pendant combien de temps ? On prend du retard sur la transition énergétique. On prend du retard dans tous les investissements majeurs.

Le complexe sportif Hunebelle n'est pas un équipement. C'est une dizaine d'équipements entre les tennis, le centre de loisirs, le parking, le terrain d'honneur, les tribunes, la pétanque, la salle de boxe, le gymnase pour le volley. Évidemment, c'est sûr que si vous rapportez cela à la taille d'un seul équipement, c'est beaucoup d'argent. Si vous commencez à faire le détail de tous les équipements que nous livrons en une décennie grâce à ce projet... Parce que je me souviens que, en 2015, nous étions réunis ici avec la population pour parler du concours. Cela fait quasiment dix ans. Ce n'est pas 100 millions qui sortent comme cela du chapeau. Bien sûr, nous sommes allés chercher l'argent partout où cela était possible : auprès de l'État, auprès de la Région, auprès du Département, auprès du Territoire.

Est-ce que quelqu'un ici pense que la TVA aurait baissé pour les Clamartois sur les produits qu'ils achètent au supermarché si nous n'avions pas fait le stade Hunebelle ? Est-ce que quelqu'un pense que la TVA aurait baissé sur les voitures achetées par les Clamartois si nous n'avions pas fait le stade Hunebelle ? La TVA est la même, elle aurait été la même, elle restera la même. En revanche, tout ce que je peux faire avec l'équipe municipale pour récupérer un maximum de cet argent partout où il est disponible, bien sûr je vais le faire pour éviter que les Clamartois aient à subir des répercussions de coûts. C'est cela, la bonne gestion.

Alors, je sais que ce n'était pas dans l'habitude de la commune. La commune n'allait pas chercher les subventions. Je rappelle quand même que 50 millions d'euros de l'époque, pour les écoles Charles de Gaulle et le complexe sportif là-haut, rapportés à l'argent que coûtent aujourd'hui les équipements publics, c'est au moins deux fois ou trois fois plus là. Là, cela ne choquait personne. Parce que je rappelle que lorsque l'on construisait une piscine il y a dix ans, cela coûtait 15 millions d'euros. Aujourd'hui, la moindre piscine que l'on construit, c'est entre 30 et 50 millions pour un équipement sportif. Vous allez donc voir les coûts évoluer encore dans les années qui viennent et nous verrons si, sur Hunebelle, vous trouvez toujours que cela a coûté cher ou pas pour autant d'équipements différents.

Je continue à répondre. Sur les parkings, oui, nous avons encore du travail à faire sur les parkings. Il faut que nous les mettions à l'équilibre. Il n'y a pas 150 000 façons de les mettre à l'équilibre. Il faut les rentabiliser, augmenter leur taux de fréquentation, augmenter les tarifs ou diminuer les parts de gratuité. Il faut que nous regardions la façon dont cela peut être fait. Cela fera sans doute l'objet de prochains débats, mais j'observe que nos taux de fréquentation augmentent, que les barrières sont de moins en moins en panne. Cela fait aussi rentrer un maximum de recettes. Une fois que tous les parkings seront livrés et que toutes les habitudes seront prises, il faudra regarder comment la

fréquentation va se faire et quel niveau d'équilibre nous pourrions avoir. Là-dessus, nous avons le même objectif.

J'en viens aux remarques de Monsieur HUYNH. D'abord, je pense qu'il faut faire attention. Vous utilisez des images, je ne peux pas vous le reprocher, mais toutes les personnes qui souffrent de schizophrénie ont le droit aussi d'être respectées. Je pense qu'il faut quand même faire très attention à ce que l'on dit lorsque l'on utilise ce type de terme. J'ai la chance de ne pas être schizophrène, donc je vous remercie de respecter cela.

Ensuite, en matière de duplicité, pour reprendre un terme qui me paraît déjà un peu plus approprié, je pense que vous êtes assez bien placé, Monsieur HUYNH, parce que vous nous dites que vous seriez blanc comme neige, pour reprendre une expression météorologique adaptée à la situation. Oui, il y a déjà longtemps que Madame HARTEMANN se présente à Clamart pour défendre les idées que vous continuez à défendre aujourd'hui. Oui, Madame HARTEMANN a participé à la première municipalité, à partir de 2001, et la circonstance qu'elle ait décidé de démissionner ne vous exonère pas de la responsabilité d'avoir porté aux responsabilités, à Clamart, une équipe qui a fait beaucoup de mal à la commune.

Ensuite, en 2008 – Madame HARTEMANN s'en souvient très bien, je sais qu'elle a une excellente mémoire – certes, elle n'a pas participé, mais en revanche elle était candidate et, entre les deux tours, elle a soutenu à nouveau mon prédécesseur alors que tout le monde savait le mal qu'il était en train de faire à la commune. Tout le monde le savait. Alors, pourquoi avoir démissionné en 2002-2003 pour le soutenir à nouveau en 2008 ? Il faut prendre ses responsabilités.

Je me souviens de Monsieur CARRIVE, avec le drapeau rouge entre les mains et le drapeau de la FCPE avec vos petits camarades. Quand Monsieur BARNIER est venu, en 2009, à l'occasion des élections européennes, à mon invitation – oui, vous savez, j'ai une très bonne mémoire –, le drapeau de la FCPE et le drapeau rouge, l'un à côté de l'autre, pour essayer d'empêcher Madame DATI de venir et Monsieur BARNIER de s'exprimer, là vous étiez moins féru de démocratie quand il s'agissait de laisser les uns et les autres s'exprimer pour des réunions publiques au moment des élections.

Vous-même, Monsieur HUYNH, vous étiez sur la liste avec Monsieur KALTENBACH en 2014. Vous y étiez. Vous étiez dans la même équipe. Vous étiez porteur du même projet. J'ai donc du mal à comprendre comment vous pouvez essayer de vous faire passer pour une oie blanche, vierge de tout destin politique sur la commune, ne pas assumer vos amitiés et vos idées pour essayer de tromper la population. Vous êtes responsable. Vous êtes coresponsable de ce qui s'est passé sur la commune et de la situation que nous avons trouvée. Essayez au moins d'assumer vos responsabilités.

Ensuite, vous avez parlé de la cigale et de la fourmi, mais en 2014 qui avait dansé toute la nuit pendant 13 ans ? Qui nous a laissé cette situation financière catastrophique ? Qui avait triplé la dette en trois ans, la passant de 30 millions à 90 millions d'euros ? Qui avait augmenté, malgré les transferts à l'intercommunalité, les frais de personnel de 30 % en trois ans ? Je ne parle même pas des questions de probité. Je ne parle même pas de tous ces sujets-là. Je parle juste de gestion financière pure.

Oui, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous sommes passés de 1 000 agents à 900. Nous sommes toujours, 11 ans après, en dessous du chiffre que nous avons trouvé en arrivant malgré le développement des services supplémentaires. Je vous rappelle aussi, puisqu'il y en a été question dans l'interpellation de Monsieur ASTIC, que les transferts au Territoire sont financièrement neutres pour la commune et que ce que nous économisons comme frais d'un côté, nous le payons de l'autre en dotation à l'intercommunalité. Le fait de transférer n'a pas de portée budgétaire. C'est important de le dire. Cela peut avoir un effet facial, mais en tout cas, pas dans le budget. En revanche, oui, le fait de transférer fait une économie budgétaire, et vous avez dit tout à l'heure. En fait, cet argent, c'est l'argent de l'État. Non, pas du tout. Excusez-moi, pas du tout. Vous vous trompez.

Vous vous trompez, et je vais rappeler cela aussi parce que c'est très important que tout le monde en ait conscience. Lorsque je suis arrivé à la tête du Territoire au 1er janvier 2016, le Territoire était déficitaire chaque année de 4 millions d'euros. Autofinancement négatif de 4 millions d'euros. En clair, cela veut dire qu'à chaque fois que nous avons terminé de payer nos dépenses, à la fin de l'année il

nous manquait 4 millions d'euros que nous étions obligés d'emprunter pour faire face à nos dépenses de fonctionnement, ce qui est rigoureusement interdit. Nous sommes passés de moins 4 millions à plus 30 millions par an. C'est ce qui nous a permis de faire des stades, des piscines, des théâtres dans toutes les villes du Territoire. Ce sont 600 millions d'euros d'investissements qui ont été faits partout dans le Territoire, mais pas avec l'argent des Clamartois.

Qu'avons-nous augmenté ? Nous n'avons rien augmenté du tout. Nous avons même baissé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de près de 20 %, et nous l'avons fait en faisant des économies. Nous avons fait moins 70 % sur l'éclairage public. Nous avons fusionné toutes les Maisons de l'emploi, les missions locales. Nous avons fusionné toutes les collectes de déchets, ce qui nous a permis non seulement de mettre plus de service en place, mais d'avoir de très grosses économies d'échelle sur le Territoire. C'est donc 34 millions d'euros supplémentaires par an qui nous ont permis de faire un effet de levier énorme pour investir. Nous ne l'avons pris à personne.

Quant à l'argent du Département, vous avez raison de dire que c'est 7 millions d'euros tous les trois ans que le Département nous donne. Cela veut donc dire que, sur le stade, nous en sommes à 21 millions d'euros de subventions, rien que pour le Département. Concernant cet argent du Département, c'est d'abord sa bonne gestion et, deuxièmement, ce sont les droits de mutation. Les droits de mutation sur Clamart, avec le Panorama ou avec Grand Canal, nous en avons rapporté aussi. Tout cela est donc un cercle vertueux et ce n'est pas l'argent des uns pris dans la poche des autres pour faire économiser le troisième. Tout cela, c'est la même politique ; une politique d'ensemble qui nous permet d'avoir obtenu beaucoup de résultats.

Je n'ai pas changé de politique. Je n'ai pas changé de discours maintenant que je suis député, et maire pour quelques jours ou quelques semaines encore. Je défends toujours la même chose. J'ai déposé des amendements – tout le monde pourra le vérifier – pour alléger la facture des collectivités locales en proposant à l'État de baisser davantage ses dépenses pour ne pas nous demander, à nous, de venir rogner sur nos projets d'investissement. J'ai proposé de baisser le nombre d'agents publics dans un certain nombre de missions ministérielles. J'ai proposé de baisser le budget des agences de l'État de 5 % parce qu'en économisant 5 % sur 90 milliards, nous pouvons récupérer 4,5 milliards d'euros. Cela tombe bien, c'est plus que ce qui est demandé comme effort de fonds de réserve aux collectivités pour 3 milliards.

J'ai également proposé que nous regardions concrètement comment éviter aux employeurs que sont les collectivités locales de payer le déficit de la CNRACL, c'est-à-dire la caisse de retraite des agents des collectivités locales. Je rappelle que la CNRACL était contributrice au fonds de compensation démographique des autres caisses de retraite pour près de 70 milliards d'euros en 50 ans. Maintenant on nous dit qu'il y a 4 milliards d'euros de déficit et qu'il va falloir augmenter les cotisations d'au moins 2 milliards d'euros cette année et pareil les autres années pour arriver à 10 milliards d'euros de plus par an. Pourquoi payerions-nous alors que nous avons déjà donné par ailleurs beaucoup plus ? Peut-être que c'est à nous maintenant de bénéficier de ce fonds de compensation démographique.

Je défends donc les collectivités locales. Je défends notre collectivité locale territoriale. Je défends notre collectivité locale Clamart, et j'ai bien conscience qu'il faudra continuer à le faire, et à le faire avec beaucoup d'énergie. Si, un jour, la loi changeait et que le cumul des fonctions était à nouveau permis entre maire et député, au-delà de péripéties de recours, je serais heureux de pouvoir continuer à défendre la collectivité à l'Assemblée et à la ville, et d'avoir des députés qui soient connectés avec le terrain.

Maintenant, je voudrais poser une question à Monsieur HUYNH, parce qu'il m'a dit qu'il voulait reprendre la parole. Il va peut-être pouvoir répondre à ma question. Monsieur DEHOUCHE a, lui, l'honnêteté de dire que si c'était lui, il augmenterait les impôts, mais vous, que proposez-vous, Monsieur HUYNH ? Proposez-vous de réduire drastiquement les investissements ? Proposez-vous de réduire drastiquement le nombre d'agents ou proposez-vous une augmentation d'impôt ?

**Monsieur HUYNH :** Monsieur le Maire, vous n'êtes pas instituteur et je ne suis pas votre élève. J'interviendrai donc comme je l'entends. Pour vous répondre sur les différents points que vous avez évoqués, vous parliez du fait que la Ville n'avait pas augmenté les tarifs et les impôts depuis 2015. Peut-être oubliez-vous que vous étiez élu depuis 2014 et qu'en 2014 vous avez augmenté les tarifs

périscolaires d'environ 40 %. Ramenons à 30 % avec l'abonnement annuel. Pour les ménages aux coefficients les plus élevés, cela fait 2 000 euros par an, soit l'équivalent d'une taxe foncière. Dire que vous n'avez pas augmenté les impôts et les tarifs à partir de 2015 est un peu léger lorsque l'on sait ce qui s'est passé quelques semaines avant.

Vous parliez de Vallée Sud-Grand Paris et de votre bonne gestion. N'oubliez pas non plus que vous avez utilisé la même fuite en avant, à Clamart et sur Vallée Sud-Grand Paris, puisque l'endettement a augmenté de 120 millions d'euros aussi au Territoire. Je mets de côté toutes les SEM que vous avez créées, qui complexifient le suivi – j'allais dire le pilotage – et la vision globale que nous pouvons avoir sur l'endettement de ces outils, que ce soit la SEM Vallée Sud Développement qui a dépensé à Clamart 100 millions d'euros pour contrôler, aménager, racheter des commerces sur la ville, ce qui n'est pas une petite affaire.

Ensuite, vous comparez Hunebelle, sa salle de boxe et sa salle de bowling, qui va coûter autour de 35 millions d'euros, avec la construction d'une école. Je ne suis pas là pour défendre le bilan de votre prédécesseur, et vous le savez parfaitement – parce que je l'ai rappelé au précédent Conseil municipal, mais vous semblez encore vouloir le passer sous silence, ou tout du moins l'oublier – que j'étais effectivement militant au Parti socialiste pendant des années et que j'ai combattu Philippe KALTENBACH et obtenu sa suspension du Parti socialiste puis sa démission du Parti socialiste à partir du moment où les faits étaient connus et avérés au niveau de la mise en examen. Rappelez-vous donc cet élément-là aussi, Monsieur BERGER.

Puisque vous parlez des amis des uns et des autres, je voudrais aussi parler de vos amis, que vous semblez oublier. J'en ai deux en tête. Le premier, Monsieur SCHOSTECK, ancien maire de Châtillon, dont vous étiez le suppléant à des départementales, qui est encore là et est poursuivi pour abus de bien social et peut-être des détournements. Nous verrons ce que dira la justice. Votre deuxième ami, n'oubliez pas Monsieur François FILLON pour lequel, lors des présidentielles de 2017, vous avez appelé les Clamartois, par courrier et sur les réseaux sociaux, à le soutenir pour le premier tour des élections présidentielles. Nous avons vu le résultat au moment où le « Pénélope gate » prenait de l'ampleur. Aujourd'hui, Monsieur FILLON propose de rembourser l'Assemblée nationale, où vous êtes élu, à hauteur de 700 000 ou 800 000 euros en reconnaissant de fait sa culpabilité, qui sera peut-être prouvée demain devant les tribunaux.

Vous parlez des amis supposés de certains, mais n'oubliez certainement pas les vôtres, Monsieur le Maire.

Il y a un autre élément dont vous parlez sur lequel je voudrais revenir. Vous parliez là encore des taxes foncières supplémentaires qui arrivent grâce aux nouveaux Clamartois. C'est bien heureux qu'ils payent des taxes foncières, comme tous les Clamartois. Ce que vous oubliez de dire, c'est que le fonctionnement du cycle ne s'arrête pas à la taxe foncière. Parce que les Clamartois arrivent, et que se passe-t-il pour les accueillir ? C'est bien normal, il faut construire des écoles (l'école du Panorama, l'école Plaine Sud). Il faut construire des parkings, l'école du Grand Canal ou du Panorama. Il faut aussi construire des crèches. C'est ce qui est normal en termes d'accueil, de qualité de service public, et tout cela a coûté à la ville environ 50 millions d'euros. Vous voyez, ce n'est donc pas un jeu à somme nulle.

De la même manière, il faudra bien du personnel pour gérer ces équipements-là, les faire fonctionner, tout comme Hunebelle demain. Vous voyez bien que ce n'est pas si simple de dire que la taxe foncière permettra de résoudre tous les problèmes de la ville avec ces nouveaux habitants puisque l'arrivée de nouveaux habitants génère aussi des investissements indispensables et des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Soyez donc complet dans votre présentation des choses aux Clamartois. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Du coup, vous allez plutôt augmenter les impôts, baisser les investissements ou pas de réponse ?

**Des intervenants :** Il n'a pas de courage. Il n'a aucun courage.

**Monsieur le Maire :** Allez-y, Monsieur HUYNH.

**Monsieur HUYNH** : Point supplémentaire sur ce sujet. Comme vous le savez, la gestion de la ville de Clamart fait qu'elle est endettée. Nous sommes la 10<sup>e</sup> ville la plus endettée de France. J'ai d'ailleurs demandé en commission des finances, par le passé, des éléments complémentaires sur les projections d'évolution du plan pluriannuel de fonctionnement, mais également dans sa partie d'investissement dans les précédentes réunions. J'attendrai donc d'avoir ces éléments pour vous donner une réponse claire sur ce que nous ferons.

Ce qui sûr – et je l'ai souligné juste avant – c'est qu'il y a aussi un certain nombre de dépenses qui sont non comprises dans ce que vous affichez au Conseil municipal. Je pense par exemple aux 14,5 millions d'euros qui sont au niveau du budget des parkings, qu'il vous faudra bien payer à un moment donné, ou encore d'autres dettes qui se cachent dans les différentes SEM qui sont rattachées à Vallée Sud-Grand Paris.

Vous voyez bien que, de mon côté, comme le groupe Clamart citoyenne, nous ne nous engagerons pas à la volée sur injonction du maire – parce que je vous répète que nous ne sommes pas là pour...

**Monsieur le Maire** : Monsieur HUYNH, il faut l'accepter. Vous voulez entrer dans un jeu de dialogue et avez voulu pouvoir répondre à ma réponse. Il faut donc, à un moment donné, que vous acceptiez le dialogue et d'être mis en face de vos contradictions. Je pense que c'est quand même important que les Clamartois aient le droit de savoir. Vous prétendez qu'une autre politique est possible et que vous feriez des choix différents, mais vous n'indiquez à aucun moment lesquels.

Monsieur DEHOCHÉ a eu le courage de dire qu'il lui paraîtrait équilibré de faire une augmentation d'impôts. Il l'avait déjà dit l'année dernière et le redit cette année avec beaucoup de constance.

En revanche, vous, vous nous dites : « *Vous dépensez trop. Il y a trop de dettes* », mais quelles sont les conséquences ? Est-ce que c'est la baisse de la dépense ? Non. D'ailleurs, j'observe que vous êtes toujours là avec vos amis à dire qu'il faut faire plus de dépenses publiques. À l'Assemblée, vos amis répètent sans arrêt que nous avons un problème de recettes et pas un problème de dépenses. Vous avez proposé, et avez voté à l'Assemblée avec vos amis, 60 milliards d'impôts en plus, main dans la main avec le Rassemblement national, et vous vous retrouvez là, au Conseil municipal, à dire : « *Ah non ! Nous ne voulons pas répondre à la volée.* »

Cela fait des années, ce n'est pas à la volée. Cela fait des années que vous nous dites que vous faites le même constat. Je vous demande d'en tirer les conclusions et d'avoir l'honnêteté de dire si, dans votre prochain programme, vous proposeriez soit plus d'impôts, soit une baisse des dépenses. Cela ne vient même pas. Vous nous dites que vous n'avez pas tous les éléments pour vous prononcer. Que vous faut-il, en fait ? Vous avez tous les comptes administratifs. Vous avez tous les budgets. Vous avez tous les éléments.

Maintenant, avant de passer au vote, je vais répondre parce que vous avez utilisé beaucoup de chiffres, mais nous serons amenés à y revenir tout à l'heure parce que vous n'avez pas fini de nous étonner avec votre façon de compter. Pour vous, 40 % d'augmentation des tarifs, moins 10 % de baisse, cela fait 30 % d'augmentation. C'est ce que vous avez dit. Vous avez dit : « *Pas 40 %, mais 30 % parce qu'il y a eu 10 % de baisse sur le périscolaire.* » Vous n'avez pas dit cela ? Monsieur HUYNH, soyez raisonnable, c'est exactement, mot pour mot, ce que vous avez dit. Le compte rendu en sera juge. Je vous rappelle que lorsque l'on passe de 100 à 140 et qu'ensuite on fait une baisse de 10 %, cela fait 126. L'augmentation que nous avons faite en 2015 – que j'assume absolument – sur des tarifs qui n'avaient pas été remis à jour depuis longtemps, est une augmentation de 26 %.

J'ajoute qu'une augmentation de 26 % sur une période de douze ans – puisque c'est cela – me semble tout à fait pondérée, surtout au regard de l'inflation. Je suis persuadé qu'il y a vraiment beaucoup de communes dans lesquelles les usagers aimeraient bien avoir une évolution tarifaire aussi mesurée.

Il y a pourtant mieux que cela. C'est que vous, lorsque vous étiez aux responsabilités avec vos amis, vous faisiez des augmentations directes et puis des augmentations déguisées. Vous changiez les tranches de quotient familial sans en informer la population et les gens se retrouvaient ensuite propulsés dans d'autres tranches de quotient, avec des tarifs qui, facialement, n'avaient pas changé puisqu'il n'y avait pas eu de vote du Conseil municipal, mais qui payaient quatre euros au lieu de trois.

Cela leur faisait 33 % d'augmentation alors que leurs revenus, eux, n'avaient absolument pas changé. C'est sûr que c'est une période révolue, mais il faut quand même dire pourquoi.

Oui, bien sûr, je considère que, dans l'équilibre qui est celui de la commune, avoir d'un côté 50 millions d'euros de fiscalité et 10 millions d'euros de tarifs c'est un équilibre qui prête quand même à réfléchir. Est-il normal que le contribuable qui, par exemple, n'a pas d'enfant à la cantine ou pas d'enfant en âge d'être scolarisé à l'école élémentaire, paye 40 ou 50 % du repas d'une personne qui, par ailleurs, est soumise à l'impôt sur la fortune immobilière ? Parce que le tarif maximum est de 6,99 euros avec l'abonnement, et le repas, avec tous les frais qui sont autour, nous revient à peu près au double. Est-ce normal que tout le monde paye, y compris pour la famille la plus riche de la ville ? Est-il proportionné que, sur un repas qui coûte de 12 à 14 euros une fois que tout est pris en considération, la famille la plus modeste de la ville ne paye que 23 centimes ? Est-ce équilibré que tout le reste soit payé par la fiscalité ?

Moi, je pose ces questions. Je les ai posées en 2015. Nous y avons apporté une réponse. J'ai été parent d'élèves aussi. Je payais les sept euros. J'ai trouvé cela normal. Je vais vous dire, j'ai trouvé cela d'autant plus normal que je savais que, à un moment donné, comme dans toutes les familles, figurez-vous que les enfants grandissent et ne sont plus à la cantine. Ils sont au collège. Ils sont au lycée. Ils sont en études supérieures. Aujourd'hui, je ne paye plus pour ces deux grands qui sont partis faire des études ailleurs. Alors que si j'avais augmenté les impôts d'autant, je payerais toujours des impôts et tout le monde les payerait toujours.

Je crois donc qu'il est normal que l'usager paye sa juste part par rapport au contribuable. Ce débat, dans un contexte financier tendu pour les collectivités locales, a été posé en 2015. Nous ne l'avons jamais reposé depuis. En revanche, nous serons amenés à le reposer à un moment donné, comme toutes les collectivités locales seront amenées à le reposer, que cela vous plaise ou non.

D'ailleurs, j'ajoute que vous êtes prompt à donner des leçons, mais dans les collectivités qui sont gérées par la gauche, dans ce département et ailleurs, quel est le pourcentage d'augmentation des impôts ces dernières années ? Avez-vous regardé autour de nous ? Je ne parle même pas de la ville de Paris. C'est 62 %, ils ont complètement lâché la rampe. Il y a d'autres villes qui ont fait des augmentations d'impôts aussi. Ce serait intéressant de regarder. Je pense que tout le monde peut le faire.

Avant que nous ne passions à la prise d'acte, puisque ce débat a été assez riche, je voudrais également vous rappeler que les équipements de Grand Canal et du Panorama n'ont pas été payés par le contribuable. Ils ont été payés par l'opération.

Vous dites non, Monsieur HUYNH ? C'est fou quand même d'être à ce point soit dans le déni, soit dans la méconnaissance des dossiers. L'école du Panorama était dans le bilan de l'opération. En plus des 35 millions d'euros d'excédent que nous avons récupéré, nous avons eu l'école payée. Nous avons eu le lac payé. Nous avons eu les places payées. Nous avons eu tout un tas d'équipements publics payés par le bilan de l'opération.

L'école du Grand canal a été payée en grande majorité par un PUP (projet urbain partenarial) à la charge du promoteur. Cette école a donc coûté très peu cher à la commune.

Mes chers collègues, je propose que nous prenions acte de ce débat à l'unanimité, si vous en êtes d'accord.

### Délibération

#### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame DONGER Sylvie, Adjointe au Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, L5217-10-4 et D.2312-3,

**Vu** le projet de loi de finances pour 2025,

**Vu** le rapport des orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

**Considérant** que conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 3500 habitants et plus organisent un débat sur les orientations budgétaires (DOB) du budget, qui doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget sur la base d'un rapport portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et enfin la gestion de la dette,

**Vu** l'avis favorable de la commission n°1 - finances, budget, dette, nouvelles technologies, achat public, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> : DE PRENDRE ACTE** que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Clamart, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 au Conseil municipal du 21 novembre 2024.

**Article 2 : DE DIRE** que conformément à l'article D.2312-3 C du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires :

- sera transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Ville de Clamart est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ;
- sera mis à la disposition du public à l'Hôtel-de-Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

## **III) CULTURE**

### **10. Dissolution de la société publique locale (SPL) "Théâtres de Châtillon-Clamart".**

Par sa délibération n°2202\_05 en date du 18 février 2022, le Conseil municipal a approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) « Théâtres de Châtillon et de Clamart » ainsi que ses statuts.

Par délibération en date du 27 septembre 2022, l'établissement public territorial Vallée-Sud - Grand Paris a attribué un contrat de délégation de service public pour la gestion des théâtres et cinémas de Châtillon et Clamart. Ce contrat de délégation a fait l'objet de deux avenants (19 octobre 2023 et 14 décembre 2023).

En juillet 2023, la Ville de Châtillon s'est retirée de la Société Publique Locale (SPL) « Théâtres de Châtillon et de Clamart ».

Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le champ d'application du contrat de délégation de service public avec la SPL « Théâtres de Châtillon et de Clamart » porte uniquement sur l'exploitation du théâtre et du cinéma de Clamart.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris a approuvé le 2 avril 2024 l'avenant de résiliation du contrat de délégation de service public avec la SPL « Théâtres de Châtillon et de Clamart ».

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, le contrat de délégation de service public est résilié et la gestion du théâtre et du cinéma de Clamart est faite en régie directe par Vallée Sud - Grand Paris.

En conséquence, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024, la SPL « Théâtres de Châtillon et de Clamart » ne conserve

plus d'activité opérationnelle et l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris n'a plus vocation à lui confier l'exercice de missions entrant dans le champ de son objet social. Il convient ainsi de procéder à sa dissolution.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- ~ **d'autoriser** le représentant de la Ville de Clamart à l'assemblée générale des actionnaires, Madame Françoise CARUGE, à voter la dissolution de la SPL « Théâtres de Châtillon et de Clamart » ;
- ~ **de préciser** que les représentants des actionnaires devront nommer un liquidateur pour procéder à la liquidation de la SPL « Théâtres de Châtillon et de Clamart ».

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire** : Nous passons au point suivant, qui concerne la dissolution de la société publique locale (SPL) Théâtre de Châtillon-Clamart. Sont amenés à se déporter et sortir de la salle Madame CARUGE, Madame DONGER, Monsieur GUIMARD, Madame QUILLERY, Monsieur KEHYAYAN. Ne voteront pas pour leur mandataire Madame MINASSIAN pour Monsieur RONCARI. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui. Par conséquent, la présentation est faite par mes soins.

Vous savez que nous avons tenté, parmi tant d'autres, une opération de mutualisation, cette fois-ci avec la ville de Châtillon, ce qui prouve notre grande ouverture d'esprit. Malheureusement, pour différentes raisons – je pense principalement humaines des personnes qui n'étaient pas très adaptées aux responsabilités qui leur étaient confiées –, nous n'avons pas réussi cette fusion. Dans l'intérêt de tous, et en plein accord avec ma collègue maire de Châtillon, nous avons donc décidé de reprendre nos destins, chacun de notre côté s'agissant de ces équipements culturels : une gestion indépendante pour le théâtre de Châtillon et une gestion en régie à travers le Territoire pour le théâtre Jean Arp.

Y a-t-il des questions ? Monsieur RABEAU, je vous en prie.

**Monsieur RABEAU** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonjour. Lorsque nous avons enfin pu nous exprimer en décembre 2023 sur la fusion des théâtres de Clamart et Châtillon, soit un an et demi après la création de la SPL qui devait les gérer, nous avons pu constater, à la lecture des éléments comptables finalement fournis, un déficit d'exploitation de plus de 200 000 euros pour l'année 2022. Au vu des éléments alors fournis en commission, le déficit prévisionnel pour l'exercice 2023 semblait devoir se rapprocher du million d'euros.

Aujourd'hui, nous sommes fin 2024. Nous en sommes à la liquidation de SPL et, pour apprécier pleinement la qualité de la gestion de la SPL et les conséquences de cette dissolution, nous avons demandé les éléments comptables relatifs à l'exercice 2023 ainsi que les éléments additionnels établis depuis permettant de déterminer la situation financière de cette SPL à la date de sa dissolution. Nous avons fait cette demande par courriel, puis en commission lundi dernier. Nos demandes sont restées sans réponse.

Les obstacles récurrents à nos demandes d'information, l'absence de transparence dans le fonctionnement de cette SPL, aussi bien vis-à-vis des conseillers municipaux que des Clamartois, et ce depuis sa création, et maintenant jusqu'à sa dissolution, après tous les errements qui sont désormais bien connus de nos concitoyens, ne sont pas le signe de gestion sereine et de qualité, bien au contraire.

Nous nous interrogeons sur leurs motivations. Nous allons cependant voter pour cette délibération, la SPL n'ayant plus lieu d'être, mais nous regrettons fortement les conditions dans lesquelles le suivi du fonctionnement et de la gestion de cette SPL ont eu lieu. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. D'abord, les comptes 2023 ont été approuvés, d'après ce que j'ai cru comprendre, par le conseil

d'administration, mais pas encore par l'assemblée générale. Une fois qu'ils seront adoptés par l'assemblée générale, nous pourrons en avoir connaissance, certainement au moment où le rapport d'activité sera également déployé.

Je dois dire, Monsieur RABEAU, que je ne sais pas sur la base de quels éléments vous vous basez pour, avant d'avoir les comptes, imaginer un déficit ou sortir des chiffres que vous n'avez pas. Nous verrons le moment venu ce que seront ces chiffres. Je voudrais simplement rappeler que, si les problèmes se sont produits, c'est parce qu'il y avait beaucoup d'ordre à remettre à l'intérieur de cet équipement et que lorsqu'on remet de l'ordre, il y a parfois un petit peu de friction.

Maintenant que la nouvelle direction est en place, j'observe que le public est de retour, et je vous invite à aller vous-même le plus souvent possible au théâtre. Il y a eu ces derniers temps de très jolis spectacles et il y en aura encore durant tout cet hiver. Il y a aussi le Soldat rose qui va passer à Jean Arp le 15 décembre. J'imagine que c'est une couleur qui vous parle et que vous affectionnez tout particulièrement.

Dans cette attente, j'ai cru comprendre que vous alliez voter pour cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Nous venons de passer au vote, Monsieur RABEAU. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. La délibération est donc adoptée.

### Délibération

#### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2202\_05 en date du 18 février 2022 approuvant la création de la Société Publique Locale (SPL) « Théâtres de Châtillon et de Clamart » et ses statuts,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris n°2022/53 en date du 27 septembre 2022 portant attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion des théâtres et cinémas de Châtillon et Clamart,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris n°2023/063 en date du 6 juillet 2023 approuvant le retrait du théâtre et du cinéma de la Ville de Châtillon de la définition des intérêts territoriaux de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs »,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris n°2023/083 en date du 19 octobre 2023 approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public avec la SPL « Théâtres de Châtillon - Clamart »,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris n°2023/098 en date du 14 décembre 2023 approuvant l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public avec la SPL « Théâtres de Châtillon - Clamart »,

**Vu** la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris n°2024/014 en date du 2 avril 2024 approuvant l'avenant de résiliation du contrat de délégation de service public avec la SPL « Théâtres de Châtillon - Clamart »,

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le champ d'application du contrat de délégation de service public avec la SPL « Théâtres de Châtillon - Clamart » porte uniquement sur l'exploitation du théâtre et du cinéma de Clamart,

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024, le contrat de délégation de service public est résilié et que la gestion du théâtre et du cinéma de Clamart est faite en régie directe par Vallée Sud - Grand Paris,

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024, la SPL « Théâtres de Châtillon - Clamart » ne conserve plus d'activité opérationnelle,

**Considérant** que Vallée Sud - Grand Paris n'a plus vocation à lui confier l'exercice de missions entrant dans le champ de son objet social,

**Vu** l'avis favorable de la commission n°7 loisirs, sport, culture et patrimoine, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, grandes causes humanitaires en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité** (déport de Mme Christine QUILLERY, Mme Sylvie DONGER, M. Jean-Patrick GUIMARD, Mme Françoise CARUGE et M. Serge KEHYAYAN (sortie de la salle du Conseil) - le mandataire de M. Patrice RONCARI n'ayant pas voté pour son mandant) :

**Article 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** son représentant à l'assemblée générale des actionnaires, Madame Françoise CARUGE, à voter la dissolution de la SPL « Théâtres de Châtillon - Clamart ».

**Article 2 : DE PRÉCISER** que les représentants des actionnaires devront nommer un liquidateur pour procéder à la liquidation de la SPL « Théâtres de Châtillon-Clamart ».

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

#### **IV) AFFAIRES SCOLAIRES, PROJET ÉDUCATIF & JEUNESSE**

##### **11. Dénomination de la nouvelle école maternelle du quartier du Jardin parisien.**

La Ville disposera courant 2025 d'une nouvelle école en lieu et place de l'école du Jardin parisien située au croisement de l'avenue Jean-Baptiste Clément et de la rue du Docteur Roux. Ce nouvel équipement public accueillera 10 classes maternelles et un accueil de loisirs.

Au vu du parcours de Colette Huard, élue de la commune de Clamart pendant plus de 40 ans, qui a eu un engagement exemplaire et a été particulièrement investie dans le domaine du logement et de l'action sociale, œuvrant au service des autres et dans l'intérêt du service public, il est proposé de nommer l'école maternelle située dans le quartier du Jardin parisien « école Colette Huard ».

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- ~ **nommer** l'école maternelle située dans le quartier du Jardin parisien « école Colette Huard ».

(mention dans le dispositif de la délibération correspondante des délais et voies de recours : la délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

**Monsieur le Maire :** Nous passons au point suivant, qui concerne la dénomination de la nouvelle école maternelle du quartier du Jardin parisien. La présentation est faite par Monsieur REYNAUD.

**Monsieur REYNAUD :** Merci, Monsieur le Maire. La ville disposera, courant 2025, d'une nouvelle école en lieu et place de l'école du Jardin parisien qui ne répondait plus aux normes actuelles et aux besoins pédagogiques. Ce nouvel équipement accueillera 10 classes maternelles, un accueil de loisirs et une cour de récréation oasis.

Au vu du parcours de Colette HUARD, qui nous a malheureusement quittés le 23 juin dernier, élue de la commune de Clamart pendant plus de 40 ans, Colette a eu un engagement exemplaire et a été particulièrement investie dans le domaine du logement et de l'action sociale, œuvrant au service des autres et dans l'intérêt du service public. Alors, quoi de mieux, pour une école que nous voulons

exceptionnelle, que de lui associer le nom d'une élue exceptionnelle ? Nous sommes certains que notre très chère Colette aurait été particulièrement fière de donner son nom à ce lieu d'apprentissage où nous formons au quotidien les futurs citoyens français.

Au regard de ce qui vient d'être énoncé, et pour perpétuer sa mémoire, il est proposé aux membres du Conseil municipal de nommer l'école maternelle située dans le quartier du Jardin parisien « école Colette Huard ». Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur REYNAUD. Madame HARTEMANN.

**Madame HARTEMANN :** Nous avons déposé une proposition d'amendement. Je pense que vous l'avez reçue.

**Monsieur le Maire :** Tout à fait. Allez-y, je vous en prie. Vous pouvez en donner connaissance au Conseil municipal.

**Madame HARTEMANN :** Cet amendement commence par le même hommage que vous pour Madame Colette HUARD, que nous respectons tous et qui avait aussi une grande humanité. Au vu du parcours de Madame Colette HUARD, élue de la commune de Clamart pendant plus de 40 ans, qui a eu un engagement exemplaire et a été particulièrement investie dans les domaines – nous avons même rajouté du commerce, puisqu'elle avait été adjointe au commerce – du logement et de l'action sociale, œuvrant au service des autres et dans l'intérêt du service public, il est légitime de chercher à donner son nom à un équipement public de la ville.

Il est proposé de réunir le conseil de quartier du Jardin parisien, où elle a toujours vécu, afin de proposer aux habitants de donner son nom à un équipement public qu'ils auront eux-mêmes choisi. En fait, nous déposons cela parce qu'il y a aussi la maison de quartier du Jardin parisien qui pourrait porter son nom. Cette démarche permettra ainsi aux habitants de lui témoigner leur reconnaissance et symbolisera l'attachement de notre Conseil municipal à la démarche de concertation.

Vous avez vu qu'à chaque fois que nous cherchons à donner un nom à une rue, une crèche, etc., nous avons toujours la même position, qui est d'essayer d'associer le plus possible les citoyens à ce choix. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette proposition d'amendement.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame HARTEMANN. Je voudrais faire plusieurs remarques. D'abord, la première remarque, c'est que quand vous étiez aux responsabilités, jamais nous n'étions associés aux propositions de délibération concernant les noms. Cela n'est jamais arrivé. Jamais. J'imagine que vous-même, au sein de la majorité, vous n'étiez pas non plus associée et que cela a certainement fait partie des raisons qui vous ont conduite à démissionner de vos fonctions très rapidement après votre arrivée en 2001.

Je dois dire aussi que je suis un peu choqué de la façon dont les choses se passent. D'abord, vous considérez que les conseils de quartier auraient plus de légitimité que le Conseil municipal à proposer un nom. Nous avons, avec l'équipe municipale, été choisis par une majorité de Clamartois. À deux reprises, ce sont des milliers et des milliers de personnes qui ont voté pour nous, et les 45 élus de la majorité et de l'opposition représentent la totalité de la population. Nous sommes les élus de tous les habitants, et j'espère que vous n'attendez pas la tenue d'un conseil de quartier ou d'un comité de quartier pour recueillir l'avis de nos concitoyens sur le terrain. Vous leur parlez en permanence. Vous recueillez leur avis constamment. En tout cas, nous, c'est la façon dont nous procédons.

Je vais aller au-delà, parce que je vois bien que c'est la première fois que vous faites ce type de proposition, et que cela tombe, comme par hasard, sur la proposition qui concerne Colette HUARD. Alors, lorsque l'on entend certains hommages, quand quelqu'un commence une grande citation en disant beaucoup de bien de moi, je me dis que cela va mal tourner. Là, c'est la même chose. Vous rendez un hommage pour proposer en fait que l'école du quartier ne s'appelle pas Colette Huard et pour que nous décidions de retirer cette délibération, et que nous propositions au conseil de quartier de se saisir de la question pour qu'une contre-proposition soit éventuellement faite, ou qu'il n'y en ait pas. C'est quand même une drôle de façon de procéder et de rendre hommage à quelqu'un qui a donné une très grande partie de sa vie à la commune.

Dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, pouvez-vous me citer le nom d'un seul autre conseiller municipal qui a siégé sans discontinuer pendant plus de 40 ans au Conseil municipal ? Moi, je n'en connais pas. Depuis Jules Hunebelle, pouvez-vous me donner beaucoup de noms de conseillers municipaux qui ont siégé, avec cette même constance et ce même sens de l'intérêt général ? Pouvez-vous me donner le nom d'une femme qui ait, autant que Colette HUARD, siégé avec la même constance au Conseil municipal dans la majorité et dans l'opposition ? Je n'en connais pas. Cela fait donc beaucoup de raisons qui nous poussent à considérer que cette proposition est légitime, et elle le sera d'autant plus si elle est adoptée par le Conseil municipal, bien évidemment, et je l'espère à l'unanimité.

J'ajoute qu'il y a quand même un vrai paradoxe à proposer que ce soit le conseil de quartier qui se saisisse de cette question, parce que Colette HUARD était habitante du Jardin parisien. Il y a un moment où, lorsque vous étiez aux responsabilités, elle a été exclue de ce conseil de quartier. Elle n'avait pas le droit d'y mettre les pieds. Proposer maintenant que ce soit le conseil de quartier qui se saisisse de cette affaire a pour nous une double signification. Vous comprendrez bien que, par respect aussi pour la mémoire de Colette, je ne saurais remettre entre les mains de ce conseil de quartier, dont vous l'aviez exclue, la décision qui concernerait l'attribution de son nom à l'école du quartier, qui me paraît être tout à fait approprié.

**Madame HARTEMANN :** Je vais un tout petit peu vous répondre, puis je vous demanderai après une interruption de séance, si vous voulez bien, Monsieur le Maire. Vous avez raison de regretter que votre prédécesseur n'associât pas l'opposition au choix des noms des équipements publics. Nous le regrettons aussi et, vous avez raison, c'est pour cela que, au bout de deux ans, j'ai quitté la majorité pour ces comportements de non-respect de l'opposition. C'est dommage, en fait, que vous ne changiez pas et que vous ne fassiez pas différemment de lui. Ce n'est pas la première fois que nous demandons cela. Il y a eu plusieurs fois, vous regarderez dans différents conseils municipaux sur les noms. Nous vous avons demandé d'associer les habitants parce que nous avons toujours défendu le principe de la démocratie participative que vous ne partagez pas. Je l'entends, mais c'est une option que nous défendons. Je vous demande donc une interruption de séance, et nous verrons ce que nous allons faire parce que votre n'acceptez pas notre amendement.

J'ai entendu qu'il avait été beaucoup question de moi dans ce Conseil municipal avant que j'arrive, et quand je suis arrivée. Merci de parler autant de moi que cela.

Je voulais juste dire, sur le deuxième mandat de votre prédécesseur, que je ne renie rien de ce que j'ai fait sur le plan politique. Je rappelle que je suis citoyenne et que je ne suis pas payée pour faire de la politique. J'ai des engagements sur des valeurs et je ne regrette pas l'appel sur le deuxième mandat, d'autant que les Clamartois avaient le même avis que moi, puisque votre prédécesseur a été élu largement sur son deuxième mandat et que nous n'étions pas du tout au courant des pratiques de ce monsieur qui étaient absolument inadmissibles.

Nous espérons que, dans toutes les communes, il n'y a pas de favoritisme sur l'attribution des logements sociaux. C'était bien au-delà du favoritisme ou du clientélisme, d'ailleurs, parce que c'était demander de l'argent. C'était totalement inadmissible. En fait, ce sont les Clamartois qui ont choisi ce maire pour son deuxième mandat, et c'était donc logique. Vous savez ce que c'est que la politique, Monsieur BERGER. Au premier tour, on défend ses valeurs et, à un moment, quand l'on n'est pas en possibilité d'être au second tour, on appelle à voter pour quelqu'un. C'est une pratique courante que vous partagez.

Si vous le permettez, nous aimerions une interruption de séance.

**Monsieur le Maire :** Je vais vous l'accorder, bien évidemment, Madame HARTEMANN. D'abord, vous regarderez la bande et vous lirez le compte rendu, mais ce sont vos amis qui ont parlé de vous lorsque vous n'étiez pas là. Je ne crois pas avoir fait référence à vous avant que vous n'arriviez. J'ai préféré vous attendre, bien évidemment, mais je ne retire rien à ce que j'ai dit ensuite.

Je ne me souviens plus exactement combien vous avez fait au premier tour, cela doit être de l'ordre de 4 %. C'est drôle, parce qu'au second tour c'est exactement les voix qui ont permis à Monsieur KALTENBACH de se faire réélire. Vous lui avez apporté les voix nécessaires pour se faire réélire.

Lorsque d'autres vous disent : « *Nous, nous n'avons rien à voir avec lui. En revanche, cela ne nous dérangeait pas de siéger sur la même liste que lui* », alors que c'était lui qui continuait à tirer les ficelles, à composer la liste – lui et ses proches, au sens large du terme ; je ne vais pas ouvrir une guerre de tranchée, cela n'intéresse plus grand monde –, en revanche il faut l'assumer.

Vous avez raison d'assumer le fait que vous avez préféré lui apporter votre soutien plutôt que de me faire élire. Je ne me souviens pas qu'au second tour de la présidentielle vous ayez appelé à voter pour Emmanuel MACRON plutôt que pour Marine LE PEN. C'est donc qu'il y a certainement des cas où vous laissez les gens choisir, s'abstenir ou voter blanc, et d'autres où vous préférez faire voter pour des gens qui ont fait beaucoup de mal à la commune. Alors que ce qui se passait dans la commune n'était quand même pas tout à fait neutre. Le système qui existait, si personne ne le voyait à l'intérieur, c'est quand même un vrai problème.

Vous étiez maire adjointe les premières années, Madame HARTEMANN, ou vous étiez conseillère municipale déléguée ; vous aviez une délégation, et vous avez démissionné. Votre tendance politique avait des représentants au sein de l'Exécutif, et je ne crois pas qu'ils aient renoncé à leurs indemnités à ce moment-là. Le fait de dire que nous ne sommes pas des professionnels de la politique, quand on se présente dans la commune depuis près de 30 ans, il faut aussi tout à fait l'assumer.

Vous m'avez demandé une suspension de séance, qui est évidemment de droit. Il est 17 heures, et nous nous retrouvons à 17 h 05. Merci à tous.

*La séance est suspendue à 17 heures.*

\*\_\*\_\*

*La séance reprend à 17 h 05.*

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir regagner vos places. Je vais donner à nouveau la parole à Madame HARTEMANN pour savoir si elle maintient cet amendement. S'il est maintenu, je le mets au voix, sinon nous passons au vote de la délibération.

Madame HARTEMANN, vous avez la parole. Je vous en prie.

**Madame HARTEMANN :** Dans la mesure où vous ne partagez pas notre demande de concertation et que nous tenons à ce qu'un équipement public porte le nom de Colette Huard, puisque c'était une citoyenne en effet très engagée et que cela nous parle beaucoup puisque cela fait partie de nos valeurs, nous voterons pour votre proposition.

**Monsieur le Maire :** Je comprends donc que l'amendement est retiré. Nous sommes d'accord ? Monsieur ASTIC, pour une explication de vote.

**Monsieur ASTIC :** Absolument, merci Monsieur le Maire. Évidemment, en souvenir et par sympathie et respect pour tout son parcours, nous voterons pour cette délibération. En revanche, je vais prendre des précautions parce que vous avez dit que lorsque l'on commence à dire des choses bien et que l'on commence à dire « mais », c'est qu'il y a un loup.

Vous avez dit, juste avant, dans le débat précédent, que vous nous associez au débat sur la désignation des noms pour les bâtiments et les écoles. Je suis au regret de dire que ce n'est pas parce que vous avez inscrit cette délibération à l'ordre du jour que nous pouvons dire que nous sommes associés au débat.

Il me souvient que, lors de la première réunion de la commission pour les écoles, à laquelle j'assistais avec ma collègue aujourd'hui remplacée, Nathalie MANGEARD, il avait été question de la dénomination de l'école du Panorama. Tous, de notre côté, nous avons travaillé en nous demandant ce que nous pourrions utiliser comme nom et ce que nous pourrions proposer.

Nous avons cité, de notre côté, des noms de femmes célèbres françaises et on nous avait dit : « Mais non, il n'y a pas de débat. En fait, ce sera l'école du Panorama. » Je me rappelle de l'équipe de

Clamart citoyenne qui avait cité le nom de Paulette NARDAL qui était effectivement une référence locale à la vie culturelle clamartoise et qui n'avait pas été retenue non plus parce que, de toute façon, c'était décidé. Il n'y avait pas eu de concertation. On ne nous a pas demandé notre avis. Cela avait d'ailleurs été assez violent comme première réunion en commission. Depuis, c'est difficile de dire que nous sommes associés et qu'il y a une concertation.

Pour autant, je maintiens, je répète que nous soutenons avec grand respect, en fonction du parcours de Colette HUARD, l'utilisation de son nom pour la désignation de l'école du Jardin parisien. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Avant que nous ne passions au vote, je voudrais simplement dire que cela renvoie au fonctionnement d'un conseil municipal et d'une municipalité. Comme dans toutes les collectivités, il y a un exécutif et il y a un conseil. L'Exécutif fait des propositions qui sont débattues par le Conseil. Elles sont d'abord débattues en commission, puis débattues au sein du Conseil municipal.

En l'occurrence, s'agissant de l'école du Panorama, on ne peut pas dire qu'il y ait eu une décision de dénomination puisqu'il n'y en a pas eu. Nous avons simplement laissé le nom de l'école du quartier, comme nous l'avons fait pour le Grand Canal. Nous nous laissons la possibilité de dénommer cette école le moment venu, tout comme l'école maternelle du Jardin parisien n'avait pas de dénomination particulière.

S'il y avait eu des propositions – et des propositions ont été faites – et que ces propositions aient retenu l'attention de l'Exécutif au point que nous les soumettions au vote du Conseil municipal, cela se saurait. En revanche, j'espère que vous m'accorderez le fait que nous avons proposé, notamment pour le Panorama puisqu'il est question de ce quartier, la dénomination d'un certain nombre de noms de rues que nous avons soumis à la sagacité de la commission, puis du Conseil. C'étaient d'ailleurs uniquement des noms de femme. Cela n'a pas appelé de contestation particulière sur les propositions qui ont été faites puis retenues.

C'est clair, il y a un exécutif et il y a un conseil. C'est le rôle de l'exécutif de mettre en place les dossiers et les propositions, et c'est le rôle du Conseil municipal de les approuver, de les désapprouver ou de faire des contre-propositions. Ensuite, le Conseil en décide en souveraineté. Le maire n'a pas le pouvoir de choisir seul. L'exécutif n'a pas le pouvoir de choisir seul et la majorité n'a pas le pouvoir de choisir seule, et c'est encore le cas aujourd'hui.

J'espère, je crois, j'ai le sentiment que nous arriverons à l'unanimité. Je remercie Madame HARTEMANN d'avoir retiré son amendement. Nous passons donc au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc décidé à l'unanimité, et je vous en remercie pour Colette HUARD, pour sa famille et pour l'ensemble de la commune.

### Délibération

#### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur REYNAUD Anthony, Adjoint au Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Considérant** que la Ville disposera courant 2025 d'une nouvelle école en lieu et place de l'école du Jardin Parisien située au croisement de l'avenue Jean-Baptiste Clément et de la rue du Docteur Roux - nouvel équipement public qui accueillera 10 classes maternelles et un accueil de loisirs,

**Considérant** le parcours de Colette Huard, élue de la commune de Clamart pendant plus de 40 ans, qui a eu un engagement exemplaire et a été particulièrement investie dans le domaine du logement et de l'action sociale, œuvrant au service des autres et dans l'intérêt du service public,

**Vu** l'avis favorable de la commission n°7 - loisirs, sport, culture et patrimoine, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, grandes causes humanitaires en date du 18 novembre 2024,

**Considérant** que l'amendement transmis par le groupe Clamart Citoyenne a été retiré en séance,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>:** **DE NOMMER** l'école maternelle située dans le quartier du Jardin parisien, au croisement de l'avenue Jean-Baptiste Clément et de la rue du Docteur Roux, « école Colette Huard ».

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

**V) QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire :** L'ordre du jour étant épuisé s'agissant des délibérations de la commune, nous passons au vœu présenté par Monsieur RABEAU.

**Monsieur RABEAU :** Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc vous donner lecture d'un vœu relatif à l'impact du projet de loi de finances 2025 sur les ressources des collectivités territoriales, et notamment de la commune de Clamart.

Depuis de nombreuses années, les collectivités territoriales alertent, par le biais de leurs associations représentatives, comme l'association des maires de France, sur la dégradation des comptes publics de l'État. En vain.

Aujourd'hui, le gouvernement doit faire face à la forte hausse du déficit public, qui est largement le fait des choix politiques des gouvernements précédents, choix qui ont conduit à une diminution significative des ressources de l'État. Le gouvernement a donc décidé de ponctionner 6,5 milliards d'euros sur le budget des collectivités territoriales.

De son côté, la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales, déjà très insuffisante, serait gelée. Sont également prévues une baisse drastique du financement de la transition écologique, et plus particulièrement du fonds vert. Au total, l'ensemble des mesures du projet de loi de finances 2025 impactant les collectivités territoriales représenterait plus de 10 milliards d'euros. Clamart devrait ainsi perdre plus de 2 millions d'euros de recettes.

Considérant que les collectivités territoriales ne peuvent être tenues pour responsables de l'évolution de la dette publique, car elles doivent présenter un budget à l'équilibre et n'ont pas le droit au découvert comme l'État se l'autorise, car elles ne peuvent s'endetter que pour financer leurs investissements qui représentent aujourd'hui 75 % de l'investissement public, car dans la dette publique, qui est aujourd'hui de trois 3 230 milliards d'euros, la dette de l'État est en augmentation constante, alors que la dette des collectivités reste stable ;

Considérant également que ces mesures sont prises sans concertation préalable, qu'elles seraient aussi injustes qu'inopportunes, qu'elles restreindraient en particulier les moyens déjà extrêmement contraints dont dispose la ville de Clamart pour maintenir des politiques publiques utiles à toutes et à tous ; elles viendraient entraver significativement nos capacités à répondre aux besoins des habitants, à accompagner les plus fragiles, à favoriser le développement économique, social et culturel et à nous engager dans la nécessaire transition écologique.

En conséquence, le Conseil municipal de Clamart réuni ce jour demande au Premier ministre de renoncer à faire payer aux collectivités territoriales, et notamment à Clamart, le coût d'une dette dont elles n'ont pas à être tenues pour responsables et de réviser en ce sens, le projet de loi de finances 2025.

Je vous ai donné lecture d'un texte que nous avons voulu consensuel afin qu'il soit possible de le faire voter par l'ensemble du Conseil municipal. Je tiens néanmoins à lever toute ambiguïté, notamment par rapport aux débats qui ont eu lieu sur le DOB, débats particulièrement intéressants. Je tiens quand

même à rappeler que si la dette des collectivités reste stable, ceci ne concerne bien évidemment pas la commune de Clamart qui atteint des sommets record dans ce domaine. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : C'est vrai que votre dernière phrase vient un peu casser tout le charme de votre vœu et montrer qu'en fait il n'a pas de portée locale parce que vous venez de dire que, finalement, le cœur de votre vœu ne concernait pas la commune. C'est quand même un peu dommage. Tout cela ne trompe personne.

J'explique, pour ceux qui nous écoutent. L'opposition se dit qu'elle pourrait éventuellement me mettre en porte-à-faux en essayant de dire que je ne soutiens pas la commune en soutenant le gouvernement qui, lui-même, ponctionnerait les communes. J'ai déjà largement expliqué à travers le débat d'orientation budgétaire et nos autres échanges que je n'ai pas changé d'idée en la matière. Tout ce que je peux faire pour protéger le budget des collectivités locales, je le ferais. Il est normal que tout le monde participe à l'effort de maîtrise de nos dépenses publiques, et les collectivités aussi.

Les efforts qui nous sont demandés, pour cette fois-ci, sont ciblés sur les 450 plus grosses collectivités. D'ailleurs, nous ne comprenons pas bien pourquoi 450 et pourquoi pas toutes, la 451e et les suivantes n'étant pas concernées.

J'ai parlé de l'effort sur la CRNACL, qui est un effort vraiment très problématique parce qu'il n'y a aucune raison que nous soyons amenés à contribuer alors que l'on nous a pris de l'argent auparavant. Il n'y a aucune raison que cet effort soit porté uniquement par les employeurs et pas par les agents. Il n'y a pas de raison que cet effort soit porté uniquement sur la caisse qui concerne les fonctionnaires, alors que la caisse qui concerne les contractuels, elle, est excédentaire. Pourquoi est-ce que l'on traite un problème au lieu de rapprocher peut-être les deux ? D'autres solutions qui peuvent exister. Il y a beaucoup de points à voir.

J'ai également déposé des amendements concernant la répartition du fonds de péréquation intercommunale, parce que j'observe que les décisions qui ont été prises durant cette année mettent en jeu les équilibres à la fois entre les intercommunalités et à l'intérieur de chaque intercommunalité. Il y a donc beaucoup de points très techniques qui sont à l'étude, mais le gouvernement l'a dit avec beaucoup de modestie : ils ont été amenés à faire un budget en 15 jours. Ce budget – c'est le Premier ministre qui le dit lui-même – comporte des erreurs et des choses à parfaire. Nous sommes donc là pour les faire.

Je ne manquerai pas de transmettre vos préoccupations au gouvernement, Monsieur RABEAU. Je suis sûr qu'ils y seront très sensibles et qu'ils verront votre sens de l'intérêt général à travers cet amendement, et pas du tout une tentative d'essayer d'enfoncer un coin entre moi et le socle gouvernemental.

Dans cette attente, je pense que votre vœu ne sera pas adopté, mais je vais quand même le soumettre au vote. Qui est favorable à ce vœu ? Il y a donc sept votes favorables. Qui s'abstient ? Deux, Monsieur ASTIC et Madame DOS SANTOS. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Le reste est contre, il est donc rejeté.

### Délibération

#### **Le Conseil,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Considérant** que le groupe Clamart Citoyenne a transmis un vœu relatif à l'impact du projet de loi de finances (PJLF) 2025 sur les ressources des collectivités territoriales,

**Considérant** que Monsieur Roland RABEAU, Conseiller municipal, a présenté ledit vœu pour le groupe Clamart Citoyenne,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés** (7 voix pour du groupe Clamart Citoyenne, 2 abstentions du groupe Clamart Autrement) :

**Article 1<sup>er</sup>: DE REJETER** le vœu relatif à l'impact du projet de loi de finances (PJLF) 2025 sur les ressources des collectivités territoriales présenté par le groupe Clamart Citoyenne, joint en annexe de la présente délibération.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à titre gracieux auprès de Monsieur le Maire, place Maurice Gunsbourg, 92140 Clamart, et/ou contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication pour le recours des tiers et/ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

\*\_\*\_\*

Nous passons ensuite à la question orale posée par Monsieur HUYNH.

**Monsieur HUYNH :** Monsieur le Maire, je vous ai adressé une question écrite, dont je vais vous donner lecture. Une réunion publique a eu lieu, le mercredi 13 novembre, portant sur une extension du quartier Panorama, malgré une communication discrète de la mairie seulement une semaine avant. Par rapport au projet initial qui prévoyait 2 000 logements sur le quartier, l'objectif de la mairie est d'en construire 500 supplémentaires, soit plus de 1 000 habitants de plus. Le quartier comportera donc ainsi 2 500 logements au total pour plus de 5 000 habitants.

Nous ne partageons pas l'opportunité de cette extension pour les motifs suivants.

D'abord, lors de la réunion, vous avez annoncé que les 500 logements se feront au détriment d'une résidence de jeunes travailleurs de près de 280 chambres qui sera détruite. Il en sera de même pour la trentaine de logements sociaux existants, dont l'esthétique ne vous plairait pas ? L'argument du gymnase, avancé pour justifier de ces destructions, ne nous semble pas pertinent puisque ces gymnases étaient déjà prévus dans le projet initial.

Ensuite, une dizaine de pavillons situés sur la rue an Anatole France et une sur Charles de Gaulle seront également détruits. Ils subissent depuis plus de trois ans une très forte pression des promoteurs immobiliers pour vendre, soutenus par les élus de la majorité qui leur demandent de quitter leur maison et la céder pour un nouveau projet immobilier. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit notamment de familles et de personnes âgées qui y vivent depuis plusieurs décennies, voire depuis plusieurs générations pour certaines, entraînant des situations dramatiques.

Depuis, le quartier du Panorama est déjà un des quartiers les plus denses de la ville, avec plus de 35 000 habitants par kilomètre carré (je rectifie une coquille) alors que la moyenne est de 12 000 habitants à Clamart. Le quartier manque d'espaces verts et l'arrivée de 1 000 habitants supplémentaires ne va pas améliorer les choses pour les Clamartois qui y habitent. Au contraire, elle va encore dégrader la qualité des services publics.

Enfin, en dix ans, la mairie de Clamart a déjà autorisé la construction de 7 000 logements sur la ville. Je rappelle que l'objectif est fixé à 4 300 logements d'ici 2030 par la Métropole du Grand Paris. La ville de Clamart a ainsi explosé cet objectif avec six ans d'avance.

Malgré la construction de ces milliers de logements et l'arrivée de nouveaux Clamartois, la dette de la ville de Clamart continue d'augmenter et atteindra, on l'a vu, 135 millions d'euros en 2025, comme vous nous le proposez, alors que Clamart est entrée depuis 2023 – je vous le disais tout à l'heure – dans le top 10 des villes les plus endettées.

Je voulais donc savoir, Monsieur le Maire, quatre questions.

- La résidence pour jeunes travailleurs sera-t-elle bien détruite, malgré les difficultés des jeunes à se loger à proximité de Paris ?
- L'esthétique des 30 logements sociaux est-elle un motif contribuant à leur destruction ?
- Est-il exact que les 500 logements à construire sur le quartier ne comporteront pas de logements sociaux ?
- La dizaine de pavillons et les Clamartois qui y vivent ont-ils bénéficié du soutien de la mairie face à la pression des promoteurs, lorsque ce n'est pas de la mairie et de ses autres amis promoteurs ?

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur HUYNH. Votre question est intéressante. D'abord, c'est dommage que vous ne soyez pas venu à la réunion publique, parce que vous cherchez à me faire dire des choses que nous avons dites tout à fait publiquement à la réunion publique et aux habitants.

Oui, il y a bien 500 logements prévus dans cette opération. Oui, il y a des démolitions-reconstructions. Oui, sur la phase 1 du Panorama, il y a 25 % de logements sociaux et 5 % d'accession sociale à la propriété. Il n'y en a pas dans cette phase 2 du Panorama.

Oui, nous avons beaucoup d'équipements sociaux sur la commune, et notamment pour les jeunes travailleurs, mais pas seulement. Il y a d'autres foyers de jeunes travailleurs sur la commune, le plus connu d'entre eux étant celui de la rue du Moulin de Pierre. En termes de capacité d'hébergement d'accueil du point de vue social notre ville est tout à fait exemplaire. Je rappelle que nous avons également 31 % de logements sociaux sur la commune, et que nous dépassons donc de très loin toutes les obligations légales qui nous sont faites.

Je rappelle également que, comme toute démolition de logements sociaux, il y a des reconstructions, des compensations qui sont obligatoires avant que l'État accepte de délivrer les dossiers d'intention de démolir. Je pense que tout cela doit vous passer très, très loin au-dessus de la tête, sinon j'imagine que vous n'auriez pas la démagogie de poser ce type de questions, mais il faut aller plus loin. Allons plus loin.

Pensez-vous que les personnes qui sont concernées par cette opération, les gens qui sont dans les pavillons notamment, sont contre l'opération ? Qu'ils ont envie que l'opération s'arrête ? Pensez-vous que c'est ce qu'ils veulent ? Je vous invite à aller leur poser la question. Je pense que vous allez être déçu de la réponse.

Deuxièmement, vous avez dit que vous aviez rectifié une coquille. J'aimerais que vous puissiez nous redonner le chiffre dans votre phrase (du coup, le chiffre modifié). Le quartier du Panorama est déjà l'un des quartiers les plus denses de la ville, avec plus de... combien d'habitants par hectares ? Monsieur HUYNH, vous avez modifié le chiffre en live, donc j'aimerais être sûr de ce que vous souhaitez dire.

**Monsieur HUYNH :** 35 000 habitants au kilomètre carré.

**Monsieur le Maire :** D'accord, 35 000 habitants au kilomètre carré. Écoutez, je ne sais même pas comment vous utilisez des chiffres. C'est tout et n'importe quoi. Dans votre première version, nous étions à 12 000 habitants par hectare. À Clamart. Il y a 800 hectares. Ce n'est pas raisonnable, en fait. Si vous voulez vraiment utiliser des chiffres, utilisez des chiffres qui soient les bons pour que nous puissions débattre tranquillement des choses.

Dans le quartier du Panorama, il y a une densité de un mètre carré construit pour un mètre carré de terrain. Il y a 140 000 mètres carrés sur la première phase, 140 000 mètres carrés de terrain et 140 000 mètres carrés de bâti. C'est un COS de 1 pour 1. Quelles sont les villes qui construisent, notamment parmi celles qui partagent votre sensibilité politique ? Quelles sont les villes que vous pouvez me citer, dans le département, qui font des quartiers avec une densité de 1 ? Moi, je n'en connais pas.

Vous dites non, mais vous nous citez les noms la prochaine fois. Quelles sont les villes concernées ? Gennevilliers ? Nanterre ? Colombes ? Les villes du Territoire ? Je ne sais pas, je n'en connais pas. Il faut que la population ait aussi la lucidité de voir que, quand vous êtes en train de nous critiquer, vous parlez du bétonnage, de ceci, de cela. Nous avons l'impression que cela déborde vraiment de gens de partout et que l'on va mourir écrasés les uns contre les autres. C'est horrible. C'est vrai que quand on vous entend, cela fait vraiment très peur.

Bon, je pense que les gens ont de moins en moins peur quand même parce qu'ils ont compris que vous leur racontez de grosses bêtises, vraiment de très grosses bêtises. Si, vous savez, cela fait plusieurs fois que vous vous présentez et à chaque fois cela ne se passe pas bien pour vous parce qu'il ne faut pas prendre les gens pour des idiots. Nous, nous assumons parfaitement nos projets.

C'est pareil lorsque vous dites que nous aurions construit des milliers, des milliers et des milliers de logements. Moi, je veux bien, mais vous ne me croyez pas, prenez les chiffres de l'Insee. Prenez les chiffres de l'Insee. À moins que vous ne soyez dans le complotisme pur et que vous ne croyiez pas non plus l'Insee. Oui, quand on ne construit pas, la population baisse naturellement. Si nous n'avions pas construit, nous aurions eu, comme toutes les autres communes dans cette situation, une baisse importante de la population. En dix ans, nous n'avons vu la population de Clamart augmenter que de 2 000 habitants. Vous voyez bien que – ne serait-ce qu'en prenant le Panorama –, évidemment, nous ne pouvons pas multiplier les logements par deux personnes (c'est-à-dire le nombre moyen d'habitants par logement) et trouver le chiffre d'habitants supplémentaires pour la ville. Parce que, par ailleurs, à côté de ces plus il y a aussi des moins dans les autres quartiers.

Tant que vous n'aurez pas un discours de vérité par rapport à cela, tant que vous n'aurez pas l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que la ville, dans les dix dernières années, n'a pas beaucoup augmenté sa population. Je vais même vous dire – moi, j'ai le courage de le reconnaître –, cela a moins augmenté que ce que j'aurais aimé. J'aurais bien aimé que cela augmente un peu plus. J'espère qu'un jour cela va augmenter un peu plus, parce que sinon nous finirons par avoir une explosion des impôts, comme dans toutes les villes où vos amis sont aux responsabilités.

Voilà les réponses que je peux apporter à votre question, mais, par pitié, s'il vous plaît, essayez d'utiliser les bons chiffres.

\*\_\*\_\*\_\*

**Monsieur le Maire :** L'ordre du jour étant épuisé, j'ai le plaisir de vous annoncer que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 5 décembre 2024. La séance est levée. Merci à toutes et à tous.

*La séance a été levée à 17h28.*

*Signé*

**Le secrétaire de séance,**

**Anthony REYNAUD**

*Signé*

**Le Député-Maire,  
Président du Territoire  
Vallée-Sud - Grand Paris**

**Jean-Didier BERGER**